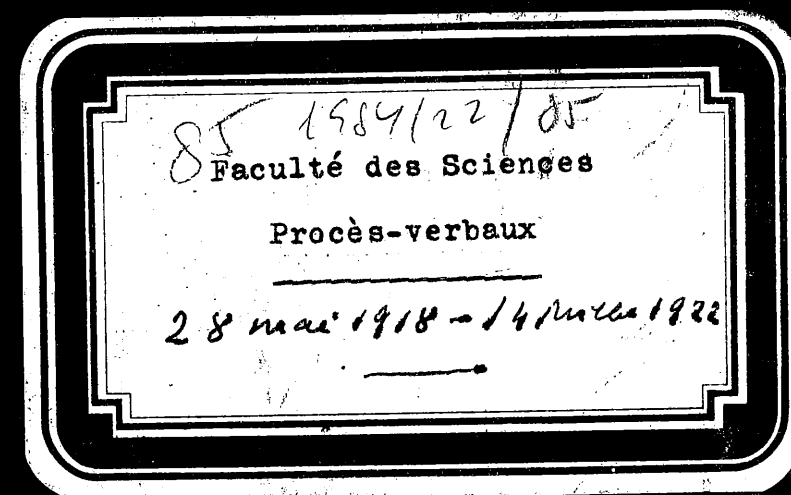




1984/22/85

22/1984

Université de Genève
Faculté des Sciences

Procès-verbaux des Séances
de la Faculté

Commencé le 28 mai 1918
Fin le 14 juillet 1922

85

en Appendice:

Recapitulation de 1914 à juillet 1922

I articles législatifs

II Principaux objets traités en
séances de Faculté.

Séance du mardi 28 mai 1918

Réunion des Professeurs ordinaires. (à 2^h 1/4).

Présents: MM. Fehr, Cailler, Gautier, Claparède,
C.-E. Guy, P.-H. Guy, Pichet

Plénier du Bureau

Doyen. M^r Fehr est élu doyen pour la période
1918-1920, par six voix contre une à M^r Cailler

Secrétaire. M^r Cailler est élu secrétaire pour la
même période, par six voix, contre une à M^r Pichet

Ces Messieurs adressent leurs remerciements à leurs
collègues.

Séance levée

Séance de la Faculté (à 2^h 1/2)

Présents. Les mêmes que ci-dessus; en outre, MM.
Dupont, Chodat, Pittard, Lerdner.

Procès-verbal de la dernière séance lu et approuvé.

Au nom de la Faculté, M^r le doyen adresse toutes ses félici-
tations à M^r R. Gautier, à propos de son élection récente
comme recteur de l'Université pour l'exercice 1918-1920.

Équivalences

Diplôme d'ingénieur-chimiste. M^{lle} Polenska qui a obtenu antérieurement le baccalauréat avec approbation complète pour le diplôme, et désire être dispensée de l'examen de Chimie.

Sur l'observation de M^r Petit, qui avait que la candidate n'arrive ultérieurement au Doctorat par des épreuves inférieures à celles imposées aux licenciés, et de M^r P. Guyot qui veut éviter le répétitif temporellement de deux fois toujours les mêmes, il est décidé d'imposer à M^{lle} Polenska un examen complémentaire de Chimie sur le point du programme qu'elle n'a point encore fait.

La Faculté repousse une demande semblable formulée par M^{lle} Donhicka, lesquelles ne présentent que le grade de baccalauréat en sciences médicales (I).

Prix Plantamour. Privat

M^r Chodak rapporte au nom de la Commission nommé pour choisir le mémoire de M^r Guyot et composé de MM. Beauverd, Jauard (de Zürich) et du rapporteur. Le travail de M^r Guyot, à propos duquel M^r Chodak donne d'intéressants détails, est consacré à la Géobotanique du Valais: c'est peut-être un peu de redondance, ce mémoire

est excellent du bout-pont, et l'élève qui a écrit deux années d'efforts à sa suite l'auteur l'auteur peu de chose à glaner aux chercheurs qui vendent après lui au valon du Valais. Le Commission, qui rapportera le 5 juin par l'organe de M^r Jauard, propose l'attribution du Prix Plantamour. Privat à M^r Guyot, pharmacien diplômé et docteur en sciences. Adopté.

Bourse Plantamour. Privat

La Commission a nommé le 3 mai dernier / 1918 / rapporteur sur les demandes de MM. Jullien et Fikth et propose le rejet. Aux yeux de MM. Pittard et Deparc, si l'un ou l'autre des candidats s'offre de garantir l'absence de copier: ces notions le sont venant à tout hasard, avec une grande légèreté, avec cette circonstance aggravante à l'égard de M^r Jullien qu'il soit de conditionnement habituel, n'étant pas gradué de l'Université. Il est fâcheux que la Faculté ait à discuter des propositions aussi mal fondées que celles-ci.

En conséquence à ce propos les demandes de MM. Fikth et Jullien sont écartées.

Il est décidé de renvoyer l'inscription pour la Bourse Plantamour Privat, jusqu'au 1^{er} juillet; les demandes éventuelles pourront être examinées de cette date à la fin du semestre.

Chaire extraordinaire de Géol. Métales.

22/3 et 3 mai
1918

Séance 18

janvier 1918

A la suite du premier relatif à cet objet, M. le recteur a
reçu du Département de l'Instr. publ. ^{une lettre} pour demandant
la désignation de votre délégué à la Commission de recom-
pense.

La Faculté choisit à cet effet M. le Prof. Dupon, qui
soutiendra devant la Commission la candidature de M. le
Dr P. Werges, comme professeur extraordinaire, préférant
bien à celle du chef de travaux du Laboratoire.

Chair de Zoologie et Anatomie comparée.

M. le doyen expose les démarches entreprises depuis notre
dernier réunion. Selon les décisions antérieures, la délégation
de la Faculté s'est rendue auprès du chef de l'Instruction, et
obtenu de lui le renvoi de toute l'affaire jusqu'au 12 juin,
dernier délai. M. Fehr a profité de ce temps de répit pour
recueillir de nouvelles pistes: M. Zolcke, professeur à Bath,
a signalé M. Strohl, allemand, qui habite la Suisse depuis
10 ans, et œuvre aujourd'hui avec distinction la chair en an-
atomie de Zoologie à l'Université de Zurich. A ce propos
les informations recueillies, c'est un prospectus brillant, et un travail
sérieux; toutefois, il n'a que 34 ans, et il ne semble pas que ce
nom puisse s'apposer avec chance de succès à ceux déjà mis
en avant. D'autant moins que des consultations avec

plusieurs membres de la Faculté semblent démontrer que la Faculté
ne désire pas ce moment faire appel à l'étranger. Le nom,
la seule candidature mise, pouvant concurrencer celle dont il
a été question, est celle de M. Baltzer.

M. Gaurier, cette dernière fois plus réticent de bon sens,
à M. Baltzer, son avis affaibli à une personnalité scientifique
de premier ^{plan} et pratique, pratiquement, l'échanger avec elle, il
aurait été parfaitement normal de son dirige de ce côté.
Le gouvernement, pour des motifs entières, ne veut pas
de lui; nous ne pouvons que nous incliner, mais avec regret.

M. Dupon se saurait l'associer à ces sentiments. L'attitude
du gouvernement s'explique complètement, il a vis-à-vis de l'opinion
publique à tenir compte d'autres facteurs que ceux d'ordre
scientifique. Seigne M. Baltzer traiterait vouloir le transfert
du port; jamais le Conseil d'Etat n'y consentira, et la
Faculté s'engageait dans cette voie, M. Dupon doit se désol-
dancer d'une de ses idées.

Telle est aussi l'opinion de M. P. Geyser qui dit que
nous ne devons pas nous engager dans une impasse. Tenons compte
des intérêts de la chair de Zoologie, mais que ce souci ne nous
fasse négliger d'autres besoins, nos maigres argent. Le dévelop-
pement des Laboratoires demandera d'importantes augmentations
de crédits, et comment le obtenir si nous avons mis une barrière
entre nous et l'opinion. La candidature Baltzer, impossible dans

les circonstances actuelles, doit tomber.

M^r Cholet. Sur ce point, le gouvernement a beaucoup fait. L'opinion publique n'est de ces muets qu'on fait parler dans les journaux. La désignation d'allemands authentiques pour occuper certaines suppléances à la faculté de Droit montre qu'on a fait toujours en vue l'opinion publique. C'est un préjugé d'aujourd'hui. Il y a quelque chose de parfaitement déplaisant dans les appréciations dont M^r Baltzer a été l'objet, et M^r Cholet se peut permettre qu'en touchant à l'honneur du bon Suisse, qu'est M^r Baltzer. M^r Baltzer est Suisse, a épousé une suisse, et s'il est parti en Allemagne, c'est qu'on avait besoin de lui à Würzburg et que le vœu du retour lui a été opposé; tout cela résulte de propos déclamatoires de M^r Baltzer, dont le caractère et d'ailleurs brisé outre Rhin, par l'approbation publique qu'il a obtenue à la conférence de Spitzelberg.

Il s'empêche que le chef du Département de l'Instruction publique se veut pour entendre parler de cette candidature.

M^r. E. L. Guex et P. Guex approuvent avec plaisir les enseignements fournis par M^r Baltzer, mais leur opinion n'est pas modifiée. Si on en juge par ce qu'ils jadis à Zurich, les Suisses qui ont fait un stage d'une quinzaine d'années en Allemagne, se reviennent vigoureusement germanisés, et d'ailleurs nous sommes en présence des républicains

gouvernementales que nous ne pouvons enjamber, et nous ne devons pas sortir du cercle des possibilités. Il est regrettable que le délai accordé par M^r Roret, n'ait pas été utilisé pour faire des ouvertures à des savants étrangers, de pays neutres surtout, par ex. la Belgique et la Hollande.

M^r Dupont, depuis la dernière séance, a tenu à se documenter auprès d'un bon compatriote, notre ami collègue Bedot, et constaté avec plaisir l'accord de l'opinion de celui-ci avec son propre sentiment personnel. Selon M^r Bedot, Roret est un homme de mérite, qui a été le plus actif à la direction de la laborieuse, et dans une chaire universitaire, Fathmann est très expérimenté dans son enseignement, Carl, très capable, se pourrait donner ses bons conseils qu'après un temps d'adaptation plus ou moins long. Et M^r Ardie; beaucoup trop de mal a été dit: c'est un savant stimulant, sûr de son savoir de langues, très au courant d'ailleurs et de la brochure et des besoins de l'enseignement.

Le résumant, M^r Dupont déclare que si les circonstances ne changent pas, l'appel de M^r Ardie le justifie pleinement. Il les circonstances se peuvent charger qu'on en ait une, d'ici six, de dix ans, auprès de bons étrangers, belges en particulier.

M^r Cholet. Parmi ces derniers, deux noms peuvent être cités, celui de M^r Braquet, et Lamère, tous deux en séjour à Paris. Le premier, de l'Université libre de Bruxelles, a 45 ans. C'est un professeur brillant, et il a remplacé ici, un hiver, avec le

avec le moins équivoque M^r le prof. Laskowski. Comme
savant, comme anatomiste et un histologiste, peut-être un
zoologiste. Quant à M^r Lanette, M^r Chodet la venue être
trouvée dans des coquilles multiples, et il paraît être jouir d'une
grande considération dans la milice des sciences naturelles.

Il faudrait prêter en informations générales, consulter
les hommes compétents, MM. Bedot, Etienne, Cristiani,
le faire une opinion sur la valeur de ces personnes, connaître
aussi les intentions, savoir si ils se tenaient à notre disposition.

M^r Surcouf l'enfance de l'idée, et propose personnellement
que M^r le doyen, assisté d'un de nos collègues, se rende
à Paris aux fins d'enquête et de recueillir personnellement
place. Une commission peut être adjoindre à ceux-ci, précédemment
celui de M^r Artiga, zoologiste romain de tout premier
ordre.

Une proposition de M^r Chaparide, visant à réserver
à toute décision définitive, en priant le Département de
se réserver le droit de le faire à la fin de la guerre et de se
réservant pour l'instant qu'un remplaçant provisoire, et de faire
par M^r Gambier qui y voit un point de vue, au cas où
les tentatives amorcées ne devraient aboutir.

La discussion se fera ^{sur le point} à l'instigation que la proposition
Surcouf.

Il est décidé, à l'unanimité, de déléguer à Paris

MM. Fehr et Chaparide pour s'aboucher avec les milieux scienti-
fiques, ~~affaires~~ de faire unifier une nouvelle candidature. Ces
messieurs devront prêter à une enquête la même, arriver
à une conclusion précise, et le cadre de l'approbation du Départe-
ment pour que leur réponse reçoive un caractère officiel sans
cependant être un aboutissement. La Faculté se désigne M^r
Chaparide qui a l'honneur d'indiquer, un vœu de la ratification
du Département.
Création de Chaire Industrielle

seance

13 juillet

1918

Chaire de Chimie technique spéciale. Cette question a
déjà occupé à maintes reprises la Faculté, qui a formulé des
propos formels, notamment dans les années de nos 1910
et de 19 mai 1914.

Le seul obstacle qui se soit opposé jusqu'à la réalisation
de vœu de la Faculté est d'ordre budgétaire; à cet égard, les
difficultés ont été évanouies depuis la nouvelle méthode adoptée.
Les desiderata nominations de prof. et de M^r la Faculté de
Médecine, nominations qui ont été estimées comme un charge du
Budget cantonal.

M^r P. Guy présente au la question en rapport étroit, insistant
sur l'urgence de créer aujourd'hui les postes antérieurement
visant à ~~suppléer~~ à la chaire de Chimie ^{technique} spéciale à créer,
c'est le docteur Buisson, chef du Bureau de la Laboratoire.

Les arguments énoncés par M^r P. Guy se classent sous

trois chefs, et est d'ordre universitaire, moral, et personnel.
Au premier point de vue, la Chaire actuelle de Chimie théorique
et de Chimie technique comprend la totalité des enseignements
distincts, l'un et l'autre très importants, le plus souvent séparés dans
les Universités autres que la nôtre. Néanmoins, le raisonnement et la
manière la plus simple et la plus naturelle, mais l'obligation de
créer un nouveau laboratoire, coûterait quelque 12000 ou 15000^{fr}
de plus par an. Impossible d'y longer. La solution, c'est d'appeler à
la Chaire de Chimie physique le chef de travaux, cela permettrait
d'augmenter le nombre de heures d'enseignement, au grand profit des
étudiants, en trouvant ce M^r Buisson un guide tout à fait
qualifié, soit comme assistant, soit comme professeur.

Au point de vue de l'épité, le nouveau sera un avantage pour
moins. M^r Buisson a 39 ans, et depuis plus de 15 ans, s'est approprié
toute cette matière, il a consacré tout son temps à notre Université
et à la science. Si nous venions à lui refuser l'avancement qu'il
sollicite de notre esprit de justice, ce serait le passer d'une sorte de
dishonneur, ce serait une rétribution, d'une œuvre excellente, aux
mérites reconnus de l'homme et du savant.

Enfin, la chaire double de Chimie théorique et technique
est une des plus anciennes de la Faculté de sciences, et à ce titre
~~comme~~ ^{œuvre} elle méritait les avantages considérables précédem-
ment à d'autres.

M^r. Dupon, Relik, et Shodak prennent la parole

pour appuyer chaleureusement la proposition de M^r. P. Guye,
tant en ce qui concerne la création de la Chaire extraordinaire de
Chimie spéciale, que quant à la désignation du futur titulaire.
Le choix de M^r Buisson est le meilleur qui se puisse faire.

Il est recommandé de faire toute diligence auprès du chef
de Département pour que notre vœu ne soit pas plus longtemps flétri
que: il y a urgence à passer le plus tôt possible, aux réalisations
pratiques.

Ce point de vue est accepté par la Faculté, qui vote à l'unanimité,
un premier dans le sens des vœux de M^r Guye.

(Note)

2^e) Chaire de Physique spéciale. M^r C. L. Guye a rédigé un
rapport sur ce rapport, concluant à la création de
une chaire extraordinaire, ou de ^{si elle existe} ~~réparation~~ ^{à elle} ~~de~~ ^{une} ~~autre~~
fut occupée par ~~J. L. L.~~ ~~R. L.~~ ~~N. R.~~ L'ayant
le système consistant à lever la porte de chef de travaux, à la Chaire
extraordinaire, cette dernière devrait être occupée par M^r le docteur
Schidlof, qui remplit depuis plus de 15 ans, d'une manière fort
digne, les fonctions de premier assistant.

M^r C. L. Guye expose en détail les perfectionnements et les
adjonctions que l'enseignement de la Physique a subies depuis plusieurs
années, la part prépondérante et les services rendus par M^r
Schidlof dans une organisation complexe, en tant qu'assistant
-nant. M^r Schidlof remplit en fait les fonctions d'un professeur

13 juillet
1918

extraordinaire, et la nomination trait simplement la conservation
d'un état de fait; le mérite du savant et d'autres
comme de tout, les honneurs, appréciés à leur juste valeur, le rendent
placé au-dessus de toute promotion qui l'élève à un rang
dans la université suédoise, l'orateur rappelle celles de M.
Ricard et Grenacher. L'avancement, qui est une chose
concrète, pour le bien de l'Etat, et d'ordre moral au regard
des bénéficiaires. Il est vrai que la situation matérielle
peut s'en trouver améliorée, et raison du prestige qui s'attache
au titre de professeur et des possibilités ouvertes par cela même.

Plusieurs membres de la Famille, M. Gustav,
Gaillet, Dupont, P. Guye reconnaissent unanimement la
proposition de M. C. L. Guye

Puis la Famille vote, à l'unanimité, un vœu
favorable à la désignation de M. A. Schindler, citoyen
général, comme titulaire d'une Chaire de Physique générale
liée au poste de premier assistant.

Transformation de Chaires extraordinaires en Chaires ordinaires.

10) Pharmacognosie

M. Chodat répond la proposition présentée devant
la Famille dans ses séances des 2 et 13 juillet 1914, et dans
la désignation de M. le prof. Lerdor à la chaire

de Pharmacognosie, chaire qui sous le nom de Matière médicale,
est réorganisée selon le Loi, et fait passer de l'enseignement général
à la Pharmacie. Cette chaire, égale en importance à la Matière
même, souffre d'une espèce de notoriété. La guerre l'a mise à
un rang, et ~~l'a~~ comme une espèce de favori national. Le résultat
d'un empereur l'étude.

La situation actuelle de M. Lerdor n'est qu'un état provisoire
des intentions, au droit d'éprouver à l'époque, de se procurer un laboratoire
particulier de Pharmacognosie. En laissant entre M.
Lerdor par la petite porte, l'Etat se traiterait avec la Labora-
toire de Botanique y aurait également ses comptes; il s'en est
for méris que tout ceci est éminemment irrégulier, et doit
être tout que possible. L'enseignement de M. Lerdor a eu
auparavant échoué, la plus légitime mérit, notre collègue s'est
affirmé dans le monde scientifique par des honneurs de premier ordre,
et il a le droit de demander qu'il soit mis au bénéfice de régime
prevu par le Loi, par la chaire de Pharmacognosie. D'autant
plus, que la Pharmacognosie figure parmi les branches des examens
féderaux de Pharmacie. Quant au lieu de la chaire de Matière
Médicale et celle de Botanique il est, plus ou moins artificiel, et il
dépend de la future titularisation de la détermination ^{de la titularisation} de la titularisation.
ce point, son indépendance reste absolue.

En résumé, la question est d'ordre interne, elle peut être
transmise en dehors du Grand-Conseil. Que M. Lerdor dem-

de que le Chairé ordinaire de Pharmacognosie soit réouvert
et que lui-même soit relevé de la situation subalterne et in-
gratifiée dont il s'est contenté jusqu'à aujourd'hui. Le Chairé
de pharmacie le réouvre, et rendra son verdict.

Après une courte discussion, la Faculté approuve de son
vœu unanime la demande de M. Chodet.

13 juill.
1918

2^e Chairé d'Anthropologie. Jamais plus que dans la
discussion récente concernant le Chairé de Zoologie, M. Pittard
n'a relevé à quel point est précaire la situation du prof.
extraordinaire. C'est à peine s'il pouvait prendre le parole
bien que la science qu'il représente soit celle qui soit la plus vici-
ne de la Zoologie: il y a là une question de dignité qui
lui tient à cœur. L'anthropologie est une chaire autonome
dont la situation ne se compare point à celles des chaires
extraordinaires liées aux postes de chef de travaux; elle
doit être à des examens réguliers de licence dans la Faculté
des sciences, en sciences et sociales, et figure parmi les branches à
opter de l'une de nos propres licences. Le nombre des Maîtres en
préparation est de 2, celui des travaux entières sous la direction
du professeur de 5, et les inscriptions au cours pour le point com-
pta s'élèvent au nombre de 105. Cette petite statistique
notre comité Fann voyait jadis grand, parlant au
Grand Conseil en 1902, il relevait l'importance de l'anthro-

-logie, la citait comme la plus urgente des propositions
présentées à l'époque par la Faculté des Lettres et sciences sociales.

On a tout dit, dans ce débat, sur la nécessité d'encourager les
travailleurs par un avancement d'ordre matériel ou moral. M.
Pittard ose espérer que la Faculté voudra bien ne pas lui refuser
l'application de ce principe, et en mettre un premier favorable à la
transformation en chaire ordinaire de la chaire extraordinaire d'Anthropologie.

M. Fehr relève ^{uniquement} fait, le memorial de la séance du 24 mai
1916, Le rapporteur de la Commission, chargé d'étudier le projet
de création d'une chaire extraordinaire d'Anthropologie, a regretté
que la chaire ne fût pas de suite créée ordinaire, et faisait prévoir
la transformation pour un temps plus ou moins rapproché.

M. Chodet a été autrefois pour une chaire extraordinaire.
Pour ne pas avoir l'air de se déjuger, il doit déclarer que s'il l'a
fait, c'était uniquement pour se voir contraindre à l'avis de l'inter-
locuteur M. Jurg qui ne voulait pas donner une trop grande place
à l'Anthropologie. Aujourd'hui la question est comme venue, les
sciences uniques, de science naturelle, ont disparu, et nous sommes
libres de tout espèce d'engagement moral. Il est avantageux
qu'une branche indépendante dépende d'une chaire ordinaire, et
la demande de M. Pittard doit être agréée.

MM. Jurg et Fehr l'appuyent chaleureusement. M.
Gautier insiste pour que les auteurs présentent un rapport écrit, pour
développer, sur la base de quel travail précis, travaux notre spécialité

refusé.

Il en est aussi décidé, et la demande est approuvée, en principe, à l'unanimité.

Demande de Cargé partiel

M^r Gauthier expose les lourdes tâches auxquelles ^{il devra s'acquiescer} se verra consacré comme Recteur de l'Université: il emploiera tous ses efforts, mais pour que les forces se rangent pas à sa base solide, il lui faut ménager sa santé. C'est pour ce motif qu'il peut demander un cargo partiel, et la faire remplacer si possible, dans son cours de Géographie physique, par M^r L. Clair, son amiable suppléant de précédentes années. Les frais de ce remplacement, nécessaire pour service public, devront incomber à l'Etat. Cela étant, M^r Gauthier, en venant au Département à ce propos, a l'intention de faire remarquer qu'il traiterait peut-être avec l'Université de reprendre le projet d'ily a deux ans existant à nommer M^r L. Clair, professeur extraordinaire de ^{Géographie} physique.

La Faculté se déclare d'accord avec l'objet de cette demande.

Déclaration de M^r Pilet

M^r Pilet se demande si la Faculté n'est pas informée

qu'il n'ait été déclaré en faveur de ses assistants et se voudrait pas qu'en pensant qu'il est, à leur égard, un nous bien-paisant que les professeurs et payent leurs services par de la difficulté. Il n'est ni, et il garde le silence, c'est simplement afin de ne pas venir aux demandes, en cours.

Mais on vous rendra; depuis 18 ans, il possède, en la personne de ces deux assistants, MM. Kaufmann et Reich des amitiés dévouées, à la valeur professionnelle et scientifique de qui il se sent fier de rendre hommage, et qui le rend le regard de tous les entiers. Le danger d'un enseignement de la Chimie organique devient toujours plus grand, le besoin d'assistants toujours plus impérieux; et peut-être qu'un jour prochain s'imposera le rétablissement de l'ancienne chaire extraordinaire de Chimie organique spéciale. Auquel de ces Messieurs ira-t-elle dévolue, c'est une des difficultés de la question; sans aborder celle-ci aujourd'hui; M^r A. Pilet a simplement voulu prendre date.

Très bien

Le Secrétaire

C. Caillaud

Séance du Vendredi 28 juin 1918

Présents MM. Fehr, doyen, Cuiller, Chapuis, Duparc, E. L. Guyp, Pittard.

Procès-verbal de la précédente séance lu et approuvé.
M. le doyen informe la Faculté que ses pouvoirs touchant les chaires de Chimie technique spéciale, de Physique spéciale, et de Pharmacologie ont été présentés au Bureau qui les a approuvés et transmis à l'Etat.

Il réagit ici, sous une confirmation de décisions antérieures, on de la suppression de chaires existantes. Quant à la transformation en chaire ordinaire de la chaire extraordinaire de Psychologie, c'est une question nouvelle qui doit venir devant le Sénat dans la prochaine séance, laquelle aura bien évidemment lieu.

Le vœu émis de M. P. Wenger à la chaire de gîtes réhabilités et donc faite et non a été notifiée: M. le doyen renvoie que l'arrêté de nomination ne soit pas fait par le fait que la poste se rattache aux pouvoirs de premier assistant; la nomination est faite pour 3 ans.

Courant

Le vote est unanime pour la prochaine séance

38 candidats à la chaire en vœu

42 " au delà du nombre limité

2 " de pharmacie

8 " au delà du nombre limité

L'autre, a été unanime pour proposer des certificats d'études ⁵ ~~sur~~ avant le modèle français, ~~et~~ intéressés

M. M. Borner (calcul différentiel, Mécanique, Arithmétique)

Rider (Zoologie et Botanique)

Paul Croquet } Géologie

Jaquet

Zein

Deux autres intéressés, M. M. Maximilien et André postulent le P. C. N.

Pour accepter la candidature officielle de candidats, M. le doyen demande à M. Duparc d'utiliser à cet effet de Géologie ce n'est pas le temps le suppléant M. Reinhardt.

Doctorat en Sciences (Equivalences)

10) M. Rin (Pharmacien fédéral Lausanne) se présente au Doctorat en A. Psychologiques et veut remplacer la Botanique par la Physiologie.

L'archiduc a fait à Lausanne 5 cartes de laboratoire de Botanique; la Faculté se déclare d'accord en principe sous

Vendredi
le 13 juillet
1918

réserve d'approbation de M. Chodat.

20) M. Perrotin, licencié en sc. phys. et naturelles, le titulaire du même doctorat, et demande de remplacer la Zoologie par l'Anthropologie.

Il s'agit de savoir ^{si} a-t-il subi un stage de laboratoire en Anthropologie équivalant à celui requis en Zoologie, soit 2 années.

M. Pittard répond affirmativement. Le candidat a déjà soumis lui un partie de recherches anthropologiques, en Endologie en particulier, et reçu du professeur d'Anthropologie d'un bon sujet de travail de laboratoire comme complément.

Le demande est agréé.

30) M. Zitowitch a écrit, en 1910, sous la direction de M. C. Sarrasin, un mémoire de Géologie qu'elle voulait présenter à la Faculté pour thèse de doctorat. Son état de santé l'ayant empêché de subir les examens, le travail a été publié. Depuis, en 1917, M. Zitowitch a pu connaître les épreuves de doctorat, et demande à la Faculté d'agréer le mémoire publié, comme thèse de

M. Sarrasin nous adresse sur cette question un rapport écrit, qui loue la valeur scientifique du travail en Géologie de carrière de Clermont, et propose de l'accepter : depuis la publication de ce travail, M. Zitowitch en a publié un

second, également intéressant, inséré au Bulletin paléontologique suisse.

M. C. S. Guy, Pittard, et Duparc parlent en faveur du candidat, qui est pas contraire au règlement, et le recommande pour la forte culture du candidat.

Admis.

Diplôme de Pharmacien et d'Ingénieur Chimiste.

M. Stanitch desire passer à la fois les épreuves de deux diplômes, et veut être dispensé de la répétition des mêmes examens. Pour le Botanique, les épreuves sont les mêmes dans les deux cas; au contraire, pour la Physique et le Chimie, elles sont plus fortes dans le second que dans le premier.

Il est donc décidé d'admettre ^{en plus} l'équivalence en ce qui concerne la Botanique; et celle de Physique et de Chimie moyennant des questions supplémentaires qui ramèneront l'examen au niveau de celui imposé aux ingénieurs-chimistes.

Classe de Zoologie et d'Anatomie Comparée.

M. Fehr est, depuis après notre dernière séance, résolu depuis du Chef de l'Institut public auquel il fait part des désirs de la Faculté, de déléguer à Paris M. Doyen et M. Claparede.

de aux fins d'enquête.

M^r Rouer a fait savoir le proposition, mais il a décidé que la délégation serait le mandataire du Conseil d'Etat, au nom de la Faculté: en outre, pour en faire partie, il a remplacé M^r Claparède par M^r Dufour, auteur de la proposition, et qui en outre représente le point de vue de la mission.

La Faculté ayant décidé de ne pas insister sur le nom de M^r Claparède, comme celui d'élégant, le doyen s'en est tenu le vœu de nouveauté, et a insisté sur l'approbation; le commissaire d'enquête, composé comme dit plus haut, est donc parti pour Paris où elle a reçu le meilleur accueil soit de la part des membres de l'Université, soit du Gouvernement français, lequel a bien voulu lui accorder de nombreuses facilités financières, et lui offrir des locaux de premières classes.

Avant d'entreprendre le rapport de la Commission, M^r Claparède pointa ses réserves sur le mandat dont l'affaire a été agitée, et aurait voulu qu'il y eût eu des changements apportés à la nature et à la composition de la Commission; la Faculté fut convoquée de nouveau.

M^r L. L. Guyot dit qu'il ne peut évidemment regretter l'absence d'un biologiste parmi les délégués, mais rappelle que la Faculté n'avait pas voulu insister sur le nom des membres délégués. Le temps pressait, il ne restait que d'une enquête et M^r le doyen a bien fait de ne pas batailler.

M^r Dufour déclare qu'il se tient au courant à faire partie de la délégation: s'il l'accepte, quoiqu'il ne soit biologiste, c'est uniquement pour le rendre au désir du Conseil d'Etat que le Commissaire a pu se reporter de la mission.

M^r le doyen donne lecture de rapport écrit adressé au Conseil d'Etat par la délégation en date du 25 juin.

La Commission a consulté les principaux biologistes de l'Université et de la Faculté de Sciences, ainsi que MM. Perrier directeur du Muséum et Prof. Brauer de l'Université de Bruxelles: elle a eu aussi l'avantage d'entretenir avec MM. L. Poicaut, vice-recteur de l'Académie et R. Appell doyen de la Faculté de Sciences.

Tous les renseignements recueillis peuvent trouver place ici; que il suffit de noter que les noms qui ont été avancés sont les suivants

10) Savants belges. MM. Paul Peleusier, professeur à l'Université de Liège; M^r Auguste Lameere prof. de Zool. et Anat. comparée à l'Univ. de Bruxelles. M^r Max de Selys Longchamps, chargé de cours de Biologie à l'Université de Bruxelles.

20) Savants français, professeurs en exercice. M^r O. Dubosq prof. à la Faculté de Sciences de Montpellier. M^r Leger prof. à la Faculté de Sc. de Grenoble. M^r Perez, prof. à la Faculté de Sc. de Paris. M^r Rabaud chargé de cours à la Fac. de Sc. de Paris. L. Calvet prof. à la Faculté de Sciences de Nancy.

30) Savants français, ayant pour eux un rang de professeurs mais

—
Commissaire
le rapport
écrit
—

dirigeant et enseignant de l'avis. M^r Gypéant D^r es-s.
et d^r es-médecine préparateur à la Fac. de Sciences de Paris, Prof.
^{suppléant de la chaire de zoologie.}

L. Meruier, doct^r d'expériences et chef de travaux pratiques à la
Fac. de Nancy. L. Roubaud Agrégé et D^r es-sciences, chef de
laboratoire à l'Institut Pasteur. L. Fage, D^r es-sciences
attaché au service de Recherches Médicales et au laboratoire
Anatomique-Biologique. P. Marais de Baudouin D^r es-s. et D^r
es-médecine, préparateur à la Faculté de Sciences de Paris.

R. Anthony D^r es-médecine et D^r es-sciences, professeur à
l'École d'Anthropologie de Paris, assistant au Muséum.

Le Commissaire fait déjà que, parmi les savants belges, M^r
Lancereau accepterait probablement pour une nomination définitive,
mais voudrait résister à Gervé en cas de suppression pen-
dant le durée de la guerre. Parmi les savants français, M^r
Pérez, ne doit pas résister à la Sorbonne d'une manière déf-
initive et ne pourra pas la candidature.

MM. Selegny et Caullery, consultés par le délé-
gué, lui ont donné l'assurance qu'ils ne recommanderaient
que des savants de haute réputation: aussi plaident-ils, au
premier rang MM. Imborsy et Leger. En conséquence
avisés et une notice détaillée nous sera renvoyée, au cas où
l'un ou l'autre accepterait une candidature.

Se basant MM. Caullery et Pérez ont envisagé une autre
solution consistant à appeler un jeune zoologiste que les

travaux ont mis en évidence et ayant pu obtenir France
une situation en rapport avec ses mérites. Dans cette troisième hypothèse, il
placet en premier lieu M^r L. Gypéant qui a toute la qualité requise,
pour tenir dignement le drapeau de la propriété et le directeur du laboratoire.

M^r Dupont prend le parti de compléter au desir point la
information contenue dans le rapport de L. Combes. Le directeur du
Muséum, M^r L. Perrier, recommandait très chaleureusement le candidat
d'un assistant M^r Anthony; mais ce dernier, qui quitterait
Paris plutôt à contre-cœur, s'abstient d'insister dans le domaine anthro-
pologique; et le commissaire, qui a eu sa visite, s'est contenté de
meilleure impression. L'un, candidature à écarter.

Les conversations avec M^r Caullery ont apporté à M^r Dupont, de
satisfactions. D'abord l'avisant avant français a porté ce témoignage
de M^r Ardou et la place sur pied d'égalité avec MM. Carl et Fu-
mann. Quant à M^r Balthus au dire de M^r Caullery, c'est un
homme complètement germanique; allant jusqu'à déclarer que la français
est une langue qui se doit plus l'apprendre, ce n'est pas à apprendre; et il
s'en est bien rendu compte. Enfin, c'est grâce à l'intervention du zoologiste
français, qui est délégué par M^r Skoll.

La situation, telle qu'elle résulte de la requête, se présente donc
comme suit.

Pour à faire que les savants belges, prouvant de l'impossibilité de l'en-
tente de correspondre; à moins toutefois que le gouvernement se mette

Parmi les avants français arrivés M^r Perez aurait été le
 2^e plus ultra, mais refusé. Partant MM. Dubourg et Leger,
 également hors ~~pour~~ : que de ces moments incertains, la
 question est jugée.

Après le refus de son deux, le seul candidat ^{à l'élection} ^{et électeur} nouveau
M^r Guyot. Ce dernier n'a pas professé à 35 ans
seulement, et est devenu un docteur par une thèse qui est un
travail de premier ordre; le sujet avait été inutilement effrayé
par Pasteur. M^r Guyot est dans une situation économique
difficile, il devra travailler pour le finir ou arrêter; comme
homme, il est peu sympathique, et se consacre à laide aux commu-
nisme le meilleur impression.

Maintenant en tant ^{que} avant-est-il d'une circonscription infinie
en Ardenne? oui, selon l'opinion de M^r Guillemy. Mais cela
en ~~part~~ rendra un peu suspect par l'attachement naturel
d'un professeur pour son chef de travaux: ce sera ^{donc} une gêne dans
mettre à mettre en balance les mérites respectifs de deux a-
vants et de nous dire à qui ça va.

4. Le doyen rappelle que nous attendons les réponses de MM. Imboldt et Leger qui devraient nous parvenir par l'intermédiaire du Consulat général: il paraît inutile de presser ces

direction qui peut devenir son objet au vu de la liste de ces réponses.

A M^r Claparede qui demande que notre ami collègue M^r Bedot, soit usurogé pour prendre part à la prochaine délibération de la Famille sur la question, il lui a répondu que le Département nous reproche le usurogation de M^r Saravi dans des circonstances tout à fait semblables. Le Bureau de l'Université en est instruit, et jugera s'il y a lieu de le nommer ^{à la Famille} représentant de famille consultative. Il faudra donc demander la lumière qui nous mène à une réunion officielle préalable, et nous y appellerons M^r Bedot.

M^r Clapartite protège votre orfèvre moyennant : or vous demandez le saint et or vous achetez le instrument pour l'établir. Le règlement, il est, est absurde et il faut le lâcher du sabotier.

Leanne Corrie

Le Surtaini

C. C. C. C.

13 juillet 1918

Letetici are M^r Maurice Bedoh

(Chair de Zoologie et Anatomie comparée)

La séance du 13 juillet a été précédée d'une conversation avec M^r Maurice Bedet, notre ancien collègue, directeur du Musée. M^r Bedet a bien voulu nous donner son opinion à propos de la dé-

de Zoologie, et les questions connexes.

Candidatures en présence: celle de M. Ardui est surtout
trouvée pour le Département. L'appel devant, selon l'opinion
de M. Bedot, être une ~~confiance~~ de personnalité éminente,
nécessaire pour dans le présent. En revanche, le mérite de
M. Ardui étant très réel, il paraît injuste, inéquitable au
premier chef, d'élever cette candidature comme si elle était
celle d'un vicopète, ce qui n'est pas. Le concours à l'artif de
M. Ardui est estimable, dans le domaine de la Parasitologie
notamment, et des Infusoires. M. Bedot a assisté à une séance
de la Société Zoologique invitée et entendue Ardui, pour le
travail intéressant qu'il a en dépôt au beaucoup d'ouvrage
c'est un certain critique.

Fuhrmann a, comme professeur, le défaut d'être exagéré;
c'est un caractère ténace, savant estimable d'ailleurs, mais
qui ne mérite pas une plus la désignation par appel.

Baltzer, ~~paraphrase~~ ^{paraphrase} ~~artifice~~, malgré son très bon travail
sur la Bonelli, qui reste la seule titre; imbu d'ailleurs
de ~~l'erreur~~ ^{l'erreur} germanique, il écrit assez bien le français, mais le parle
mal.

Parmi les étrangers, M. Pelencier domine le contest,
par son beau et nombreux écrit, ceux en particulier concernant
l'Anatomie de Mollusques et la Zoogéographie. M. Duboy
est un bon naturaliste, sans rien de spécialement remarquable.

Quant à M. Guyard, sa thèse dénote un homme à idées,
elle est une espérance, et se pourrait dispenser son auteur de l'assumer
à titre de ses services.

Malgré le danger qu'il aurait de se séparer d'un collaborateur
étroite, M. Bedot reconnaît très particulièrement le docteur
Carl: c'est un homme de probabilité profondément scientifique, d'une
scrupuleuse exactitude. La spécialité, ce sont les orthopodes, sujet
auquel a fait tout l'enseignement de nombreux vicopètes, mais
qu'il traite de manière savante, et les travaux dans ce domaine sont réputés.
^{personnalité scientifique, surtout pour la zoologie, mais qu'il n'a pas étudié de près les myriapodes.}
^{est de notoriété.} En ce qui concerne l'histologie, il en a peu étudié la technique, mais
s'y mettra ce peu de temps, s'il le faut; il est vrai que M. Carl, c'est
le seul défaut, se fait par lui-même avec ordre et avec soin et
aura eu à vaincre plusieurs mauvaises habitudes. Ce point à part,
M. Carl l'emporte à tous égards, et de beaucoup, sur M. Ardui:
que sa tâche, au bout de un an, deux ans au plus, il sera
apte à y suffire.

Si maintenant on quitte les personnes, pour considérer la
question en soi, la solution apparaît à peu près inévitable, parce
que le Chair de Zoologie et d'Anatomie comparée, dans son état
actuel, est une anomalie. Personne, en 200 lignes, ne peut enseigner
toute la Zoologie, ~~l'ensemble~~ ^{l'ensemble} l'Anatomie comparée, l'Histologie, et
l'Embryologie: l'enseignement prend le niveau du public le moins
spécialisé qui y assiste, ce bachelier, les futurs médecins. Dans une
telle chaire, qui est la plus d'importance que la com, il suffit d'un bon

philologique, appuyé d'un matériel considérable: ce matériel n'y est pas toujours déposé, et elle ne saurait atteindre une véritable réputation scientifique. Ce vice est fondamental: il y faut remédier, en différenciant le travail unique en deux classes au moins dont l'une ~~serait~~ à la fabrication exclusive des naturalistes. Ce serait, par exemple, la partie de ce qui fait l'œuvre d'un laboratoire d'Anatomie comparée et Vertébrés, avec laboratoire; l'autre œuvre comporterait le Zoologie médicale, qui, pour le dire crûment, conviendrait bien à M. André.

Pour sauvegarder les intérêts de l'Université, il importe que la décision faite l'objet d'une étude approfondie, car il est évident que le même œuvre s'adresse aux zoologistes, et aux médecins. L'Université aurait un fils se consacrant à la carrière zoologique que, les choses étant en l'état, il lui deviendrait de certes Gervé.

Maintenant, si une classe de Vertébrés et Anatomie comparée était créée, avec le laboratoire, M. Carl ne pourrait l'accepter que difficilement, et seulement après entente avec le Bureau: à moins, bien entendu, de conditions financières suffisantes qu'il serait presque impossible d'obtenir si le travail est antiacadémique.

L'appuyant M. Carl, on n'a eu aucune autre intention que de rendre justice à un homme de mérite. La dégratation aurait l'avantage de ne pas appeler à Gervé un étranger qui n'y réussirait pas, étant donné que d'une manière temporaire en attendant mieux.

M. le doyen présente à M. Bedot, par la suite, les conclusions de la Faculté.

Séance de la Faculté du 13 juillet 1918

Présents MM. Fehr, doyen, Caillat, Chodat, Leclercq. Se sont fait excuser MM. Chapuis, Pithard, et Dupont, et Gautier et E. L. Guyot.

Procès-verbal de la dernière séance lu et approuvé.

Zoologie

M. Chodat prend la parole au sujet des paroles que nous venons d'entendre de la bouche de M. Bedot. Les difficultés de la question consistant à nous en l'examen: il faut étudier longuement le rapport des deux classes antiacadémiques et académiques. D'après tous les renseignements recueillis, Carl expose une fois, il importe que soit doyen en bien compte dans les conclusions sur le Département, afin de nous assurer le bénéfice de cette fois. Seulement, les paroles de M. Bedot, il ressort que si M. Carl était ^{parcours} lui-même comme professeur et titulaire, comme théoricien, il a un talent et le tempérament et le goût de l'expérimentation. Il apprendrait sans doute la méthode technique de l'histologie, mais saura-t-il jamais organiser les expériences; d'après ce que a dit M. Bedot, il semble probable que, même si le directeur d'un laboratoire, il n'aurait pas un plein succès.

Quant à M. Baltzer il paraît bien que, le moins sur la Bonette

mes efforts, la question humaine est en fait l'impérative pour leur
à l'Université.

M^r le doyen m'a dit au dossier de l'affaire une note
relative aux travaux de M^r Geyérot, professeur suppléant, pour
l'Histologie et la Physiologie, à l'École Centrale de Paris.

Communications diverses

le 28 mai 18

28 mai 18

M^r le doyen donne lecture de la lettre du Conseil
d'État, adressée au Recteur, en date du 1^{er} juillet, en
réponse aux propositions de la Faculté visant la création
de la chaire de Chimie technique, la suppression
d'une chaire ordinaire, et la ^{transformation} d'une chaire extraordinaire
en ordinaire.

La question concerne les chaires de Chimie technique spéciale
et de Physique spéciale, le Conseil d'État accepte ses propositions
et présentera les projets de loi y relatifs lors de la session de
septembre 1891 Grand Conseil.

Sur la question de ^{l'installation de nouvelles chaires} ~~la suppression de la chaire de Chimie technique~~
entraînant des dépenses, le Conseil d'État,
refuse d'adhérer à notre proposition, pour des motifs d'opportunité,
et maintient en l'état la composition présente.

Enfin, au sujet de la candidature de M^r Leduc
comme professeur
à la chaire d'Ordinaire de Pharmacognosie, l'État nous oppose

une fin de non-recevoir, basée sur le fait que la nomination de M^r
le professeur Leduc en 1907 avait été expédiée au baron de Leduc à la
désignation comme chef de travaux de laboratoire de botanique : le nom-
mer aujourd'hui prof. ordinaire créerait entre deux professeurs ordina-
res une relation d'infériorité ~~et d'infériorité~~ que le Conseil d'État
ne peut admettre.

M^r Chodant constate que le Conseil d'État ne conteste point
dans la réponse ^{l'attribution de} la chaire ordinaire de Pharmacognosie, désignée
dans la loi sur la loi de Matière médicale : sur ce point capital
le l'œuvre n'est accomplie. Ainsi la question, bien que d'être
résolue par le refus qui nous est opposé, n'importe plus que jamais.
Elle sera reprise ultérieurement. Pour que l'indépendance des deux
chaires soit maintenue, il faudra que celle de Pharmacognosie
reçoive de l'Université une somme pour les examens pratiques ; quant
à savoir si le futur titulaire voudra se charger de la direction des
travaux de laboratoire de Botanique, c'est une tout autre affaire.
Elle dépend de sa volonté, et résulte d'un accord, de nature pure,
entre les deux professeurs.

Chancé, de

Pharmacognosie

En attendant que l'affaire vienne devant elle, la Faculté vote
la candidature en préavis favorable au renouvellement pour un des professeurs de M^r
Leduc, comme professeur extraordinaire de Pharmacognosie, avec
nécessité de ce devant

Les Révélés

Voir séance
du 28 juin 1916

M^r Chodak se déclare opposé à l'élaboration de pourcentage donné à la question dans le dernier séance.

Le candidat a fait de la Botanique, dans un but purement technique, en vue des diplômes de pharmacien.

Enfin, il a une très grande facilité aux problèmes de doctrine et de physiologiques, crainte d'y avoir une quantité de pharmacien, et de médecine, peu de sciences mises au niveau de toutes les ambitions. Presque pour les trois branches, la Zoologie, la Psychologie, et l'Anthropologie, il n'a fait pour l'examen sur la seule Zoologie et les problèmes naturels.

M^r Révélé, lui-même, inspire de la technique rigoureuse de M^r Chodak, a paru en comprendre le motif, et l'annuler en conséquence.

Approuvé.

Équivalences (Licence et doct. ès. Sc.)

M^r Kustearie, Ukrainien, nous vient de l'École supérieure technique supérieure de Vienne, et de la Schule für Bodenkultur; depuis il a travaillé à Zurich et fait 2 années à Grynze. Il a suivi un enseignement très complet à l'école für Bodenkultur, et en possède le diplôme de sortie; il a obtenu

au Doct. ès. sciences, et demande l'équivalence de la licence.

En la séance des études antérieures, la Famille de l'École d'agriculture de la licence ès. sc. phys. et chimiques. De plus la thèse de M^r Kustearie, voulant en la Chimie agricole et était préparée dans le laboratoire de Botanique, le candidat subira les épreuves du doctorat ès. sc. phys., avec la liberté d'employer par la Botanique, la Minéralogie, même déjà faite antérieurement.

Demande d'Immatriation

M^r Selman, ukrainien élève au Cap, y a suivi le collège et obtenu un diplôme qui correspond à la licence de l'École polytechnique. Depuis, M^r Selman, venu en Suisse a suivi 3 ans à l'École technique de Winterthur, et y a obtenu le diplôme d'ingénieur. Sa culture générale et générale pour la connaissance de plusieurs langues.

La Famille accorde l'immatriation.

Examens (Séance de juillet 1918)

a) Licence (Examens publics)

Math. 4 candidats

Phys. et Ch. 13

Phys. et M. 18

Bot. 3

Candidats ont terminé: M^r Paresas, André Kante, M^{re}

Stückhoff, les trois ans d'excellents élèves.

b) Examens annuels 5 candidats (cinqui)
 c) Doctorat Math. 4 M^{re} et M^{re} Anna Goutail
 (Examens partiels) Phys. 6 Buggaly, Malinich, Tschukler, Lang, Ufer
 N. 2 Zimmermann, Zoran
 d) Diplôme ing. chimiste I 25
 II 20
 III 9

e) Diplôme pharmacien 2 Stawitsch, Zivian
 f) Titres / Certificat de 1^{re} 5 Boissier, Janyet, Paul
 Richer, Henger
 P. L. II 2 Andrieux, Maximin

Thèse. La thèse de M^{re} Ufer, présentée par M^{re} Dupont et acceptée.
Examens pour mobilisés

Comme cela est déjà fait l'an dernier, et selon le désir de
 l'autorité militaire, la Faculté autorise ses docteurs à
 organiser, pendant les vacances, des examens pour le compte
 d'étudiants qui auront été enrôlés par le ministère avant la
 session prochaine. Cela sera résolu de la manière à Gœttinge
 des professeurs intéressés.

Le secrétaire

Le Secrétaire

C. Gaillet

Le samedi 18 octobre 1918

Présents MM. Fehr d'oyen, Gaillet, Chaparide, Chodet,
 Dupont, E. L. Guy, P. A. Guy, Landerer, Pichet,
 Pittard.

Procès-verbal de la dernière séance lu et approuvé

Affaires courantes

Demandes M^{re} L. d'oyen annonce avec un vif regret que nous avons perdu
 deux de nos étudiants des unités de la gippe : ce sont M^{re} Max
 Bernstein, et Baerfeld assistant de M^{re} P. Guy. M^{re} Baerfeld
 avait terminé les examens du doctorat ci-dessus, et l'autre une
 thèse en état d'être imprimée après quelques retouches. Le fait
 du défunt désiré que ce travail soit publié, après le sort au net
 à laquelle j'ai vu M^{re} P. Guy, et le g^{re} de auordé : il y a
 des puésents. Approuvé

Deux demandes ^(d'admission) de candidats au doctorat s. n. naturelles
 ont été accordées comme réglementaires : celle de M^{re} A. Hanelle
 licenciée s. n. phys. et nat., (Zool. principale) remplacera
 le G^{re} biologie par le Physique. De même M^{re} G. G. G.
 licenciée s. n. phys. et nat. (Botanique principale) remplacera le G^{re} biologie

cette le Physique.

Une autre demande, de M. Reverdin, qui voudrait se présenter à l'examen de Géologie, et n'ayant rien gagné au laboratoire, sera examinée par le professeur de Géologie.

Géologie
- Plusieurs étudiants, atteints de grippe, ou souffrant des suites de cette maladie ont demandé de renvoyer ces examens d'une quinzaine. Accordé, moyennant attestation médicale.

Laboratoire
Géologie
- M. le Prof. Collet obtient insuffisant le local des travaux pratiques de Géologie, qui est trop engra pour le travail par groupes. M. Collet a écrit au Département de l'Inst. publ. pour obtenir un local mieux en rapport avec les besoins de l'enseignement: ce local se trouverait faiblement aux abords de l'Université, par ex. rue de Candolle, dans l'aile appartenant au docteur Grünauer. On demande à la Faculté d'appuyer la demande: l'en a ainsi décidé.

Le même professeur demande une modification de titres de travaux pratiques de laboratoire lesquels, pour le Géologie ^{seraient} ~~seraient~~ ^{seraient} dans nos programmes le titre de Laboratoire partiel. Il faut unifier la nomenclature et parler, pour la Géologie comme pour les autres sciences, d'exercices pratiques pour désigner le laboratoire d'une demi-journée par semaine.

Appareil:

Labor

Psychologie

M. Claparede a demandé au Département, que et d'au-
ant et principe, de relever les frais du laboratoire de Psycholo-
gie; le tarif actuel, de 30^{fr} en l'air 18 en été pour le grand
laboratoire, de 15 en l'air et 12 en été pour les annexes pratiques
devrait être relevé au niveau de celui concernant le Physique par exemple
pour laquelle les chiffres correspondants sont 60, 48^{fr} et 30, 24.

La Faculté approuve, et décide qu'il faut voter, dans
le nom du possible, à l'insuffisance du tarif.

Thèses. Deux thèses présentées par M. A. Pictet ont accep-
tées: celle de M. ^{van Wyck} ~~Winkel~~, ingénieur diplômé de Zurich sur
la dérivée du stipole,
et celle de M. Ela Lübeck sur les autres métabolismes
cytologiques.

M. Chodula demande, bien savoir de la durée et de la fréquence
du papier comme de la hauteur constante des frais d'impression, le nombre
de 250 exemplaires exigé par le règlement pour le dépôt des thèses
pourrait être abaissé, notamment dans le cas où le travail aurait paru
dans un périodique scientifique d'une diffusion suffisante? La
question se pose à propos d'un cas concret, mais à une portée générale,
car le frais de publication deviennent chaque jour une charge plus lourde.
Ils ont été repoussés ultérieurement.

Chaire de Zoologie et Anatomie comparée

M. le doyen rappelle les différents impératifs de la question : le Département d'abord partira d'une résumption de l'avis, et se déclarera pour un appel ou pour le M. Andrieu, toutes les candidatures mises en avant pour différents motifs. La Faculté, opposée dans sa grande majorité à la candidature Andrieu, au mois, lors de la séance principale, se rallie unanimement à l'idée d'un appel à l'étranger, et une délégation est envoyée à Paris pour fin de faire un tour de toutes candidatures. Le rapport depuis devant la Faculté le 28 juin dernier a exposé les résultats de la mission ainsi que l'état de la question à cette époque. Lors de notre dernière séance, le 13 juillet, à la suite de l'examen des renseignements complémentaires sur les divers candidats éventuels n'ayant eu lieu : ils ont été présentés depuis lors et ont couru dans la correspondance adressée et échangée entre MM. Delage, Caullery, Perrier, Brachet et M. le doyen. Les diverses pièces du dossier, y compris la liste des noms de candidats, ont été mises à la disposition des professeurs de la Faculté le 30 août passé.

Où en sommes nous aujourd'hui ? MM. Dubasq, Liger, et Perey se sont déclarés, aucune candidature belge ne s'est affirmée, et nous sommes devant nous que les noms de MM. Guyénot, Menier, et Arthur, le dernier appuyé seulement

par M. Perrier, les deux autres présentés ce jour par MM.

Caullery, Delage et Appell. M. Caullery aurait bien une petite préférence à M. Guyénot, tandis que M. Delage, pendant pour M. Menier.

Intéressé de déterminer qu'un ou deux de ces candidats s'entendent de première grandeur que la délégation devrait s'en occuper : à nos sentiments de valeurs inestimables. Le Département s'est déclaré d'abord en faveur d'un appel adressé à l'un d'entre eux pour l'apporter au dossier qu'une situation convenable soit faite à M. Andrieu ; en raison du mérite de la publication scientifique et des services rendus, et faut que le chaire entendant dont il est aujourd'hui titulaire devienne ordinaire avec adjonction d'un laboratoire de recherches. M. Perrier a pris la délégation de questionner M. Andrieu sur ses intentions : dans un entretien récent, M. Andrieu a déclaré vouloir à braver la chaire principale, pourvu qu'il fût pourvu à ses intérêts de la manière indiquée par le Département. Une lettre du 16 octobre exprime le vœu de voir de M. Andrieu et précise les points, sur lesquels nous aurons toute l'heure à nous pencher, les modalités de l'arrangement.

Avant de passer à la discussion détaillée, M. le doyen ouvre un tour de consultation.

M. Pittard, tout pour libérer la chaire, a fait une déclaration de principe. La personnalité de M. ^{un type de personnalité} Guyénot est hors de cause, elle a charmé tous ceux qui ont fait la connaissance et elle :

il s'empêcher que cet fautive d'exclure en faveur d'étrangers
le honneur de ces noms. On a dit que certains suisses étaient accep-
tables; mais le procès-verbal qui veut de voir être les noms suisses
que ce qui est vrai de certains ne l'est pas de tous; ainsi de Carl,
ainsi de Paul, etc. de Neuchâtel. Si à chaque nouvelle occasion, on
examine nos collaborateurs, nos propres élèves, on se réfusera à la
fin, par l'injustice, la répétition de ceux, comme que l'Université
(sans vouloir qu'il ait des places à débiter qui devraient toujours être prises)
doit représenter. M. l'abbé, qui se voit pas, s'en est de son
devoir de prouver ce regret et se garde à vous.

M. Chodat veut aussi poser des principes et dégager sa
responsabilité. Pour le recrutement, la norme est de faire
passer d'abord les genevois, puis les suisses: n'est-ce pas la base
que M. Chodat peut agréer. Mais, en l'espèce, nous étions
mis d'avance dans l'impossibilité de faire une véritable enquête,
ni une offre, auprès de Suisses. On nous a dit: pas de choix entre
les Suisses, les seuls qui sont possibles sont équivalents à M. André
et nous les engageons par l'appel. C'était l'ordre d'en haut:
pour éviter de l'impasse, pour a été de se rabattre sur l'étranger.

Dans le pensée de M. Chodat, il fallait réduire aux limites
et donner à la question une solution provisoire: nos hommes capables

seront la base des décisions tout autres. M. Chodat termine
en rendant hommage aux qualités de M. Guignot.

M. Claparède se rallie aux principes de priorité, et a
l'impression que nous sommes sur le point de commettre injustice
envers des zoologistes suisses. M. Bédet, dont on se peut

corroborer la compétence, affirme que le candidat M. Carl peut
sans davantage être mis en parallèle avec M. Guignot. A la con-
science André Guignot, M. Claparède préférerait le combattre
André Carl.

M. Duparc s'élève de cet intérêt subit pour la justice. L'origine
de l'affaire, c'est la volonté de la Faculté d'écarter André: mérites
personnels rendus, rien ne comptait, il fallait qu'un candidat
équivalent s'élève à l'honneur, l'annulant à une démission. C'est
dans l'intérêt de la justice même que, ^{la} proposition capitale de M.
Duparc, on a cherché à déviner une étoile devant laquelle M.
André put s'écarter sans humiliation: cette étoile la Suisse
ne pouvait la donner et les commissaires se sont pas hâtés à
Paris. Ils s'imposent rien, s'est jamais pris aucun engagement, ni
rien chargé à leurs vues particulières à propos d'André: c'est le
département qui a évolué et nous sommes aujourd'hui des propo-
sitions dans un ^{trou} nouveau.

M. Claparède Pourquoi donc se traitait ce par un candidat suisse
qui profiterait du changement d'attitude.

M. Gambier Parce que le gouvernement s'appuyera sur une des
Suisses qu'il a nommé, Carl aussi peu que tout autre: rien n'est
arrivé, c'est de grâce André à la chaire principale. L'opposition
qu'il a rencontrée parmi nous, malgré ses mérites incontestés, est due
au fait qu'à notre jugement il ne peut remplir avec l'éclat convenable
une chaire de premier ordre, comme celle de Zoologie. N'oubliez

par la capitale importante de la branche au regard de la
Faculté de Médecine tout entière. Il importe de maintenir le
1^{er} professorat au niveau du monde. Tous les regrets flatteront
par l'importance que cette première nous a été pour l'intérêt
supérieur de l'enseignement: la situation est telle qu'il est impossi-
ble de revenir en arrière.

On passe à la discussion du projet. Suivant la proposition
de M. ^{du Doyen} Andrieu, appuyée par le Département, l'enseignement de la
Zoologie serait réparti en deux chaires, dont deux ordinaires
l'une de Zoologie et Anatomie comparée: l'autre instituée
sur la chaire de Protistologie et Parasitologie sous l'égide
de M. Andrieu lequel serait également le directeur du
Laboratoire de Zoologie lacustre, annexé de la chaire.

Selon M. Chodat, l'arrangement est très convenable.
D'important ou d'une satisfaction à M. Andrieu en détachant de
la Zoologie la nature qui soit bien de la compétence, parmi
lesquelles il a été de lui; de l'autre, on a ajouté par la Zoolo-
gie, la protistologie et un domaine limitrophe entre la
Zoologie et la Botanique, très souvent rattaché à l'enseignement
de cette dernière science: il faut seulement ne pas abuser l'auto-
rité du professeur de Zoologie en lui interdisant de parler
de parasites dans ses cours. Quant aux examens, on pour-
rait être introduire la Parasitologie dans le programme d'un

de biologie - sciences.

Avant de donner le détail complet des conditions posées par
M. Andrieu, telles qu'elles ont été contenues dans la lettre du 16 octobre
M. le Doyen explique de quelle manière prévoir la présente l'arran-
gement.

Une partie de la Zoologie est détachée de la chaire principale
et réunie à la nouvelle chaire ordinaire, qui aura le nom de
Protistologie et Parasitologie, remplacera la chaire extraordinaire
celle combinaison, en vertu de l'art. 258 de la Loi, est de la compétence
du Conseil d'Etat et n'est point venue aux décisions du Grand
Conseil. La chaire comporte un laboratoire, dit de Zoologie
lacustre: l'enseignement sera de 3 heures par semaine, le traitement
initial de 4200^{fr}, sous le nouveau règlement lequel prévoit des
augmentations triennales le portant à 5000^{fr} après quelques années.

Après une remarque de M. Pittard qui regrette la
disproportion d'un enseignement régulier sur le transpiration et une
réponse de M. Chodat qui dit que les véritables théories multiples
sur l'hérédité ont été du effort de tous les professeurs s'occupant de Zoolo-
gie, on passe au vote.

À l'unanimité, la Faculté se déclare favorable en principe
à la transformation de la chaire extraordinaire de Zoologie en une
chaire ordinaire de Protistologie et Parasitologie, avec labo-
ratoire annexé de Zoologie lacustre.

On passe ensuite à la discussion des neuf articles posés

Note

par M^r Andrieu comme coordinateur de la distribution à la candidature a la chaire principale de Zoologie et Anatomie comparée.

L'admission Andrieu
10) La chaire trait ordinaire, avec un minimum de 3^e-d'enseignement par semaine.

Règle par le vote précédent

20) Les cours sont obligatoires pour certaines catégories d'étudiants

Plusieurs membres de la Faculté disent qu'il est bien entendu qu'en ce qui concerne le doctorat, et à l'instar de ce qui a lieu en Chimie et en mathématiques, les droits des deux professeurs à l'interrogation sont égaux. Par contre, en ce qui concerne le baccalauréat, l'unité de l'interrogation est un principe à maintenir très strictement. La Parasitologie est un peu en dehors de nos programmes, et ne peut être professée sans être examinatoire.

Le rapport a un double point de vue touchant le baccalauréat et le doctorat, la Faculté est prête à modifier son règlement de manière à introduire la Parasitologie ^{ou la Protistologie} dans le tronc à option de la licence s.-s. biologiques.

30) Les sujets attribués à la nouvelle chaire lui sont exclusivement dévolus.

Cela est contraire au règlement, d'ailleurs impraticable. On ne comprendrait pas qu'il fut interdit au prof. de Microbiologie de faire propriétés optiques, au physicien d'enseigner des principes

mathématiques, ou au professeur de Zoologie de parler des parasites. Tout dépend ici de la mesure, et du tact des intéressés.

40) Le laboratoire devra des exercices pratiques et pourra faire des thèses.

Va de soi.

50) Le laboratoire devra disposer du local actuel et du personnel.

A l'exception de M^r Le Doyen qui estime qu'il pourrait réserver le logement du laboratoire actuel à chacun des ayant-droit, certains demi-journes, M^r Chodabek ne veut pas de colocation, source fatale de conflits.

Le jour même de son avis, la Faculté émet le vœu que le nouveau laboratoire de Zoologie (actuel) soit logé à part, et installé de manière convenable.

60) Que le nouveau laboratoire ait part aux crédits de laboratoire et de Bibliothèque.

La Faculté demande que des crédits distincts soient affectés à la nouvelle chaire, tant pour le laboratoire que pour la Bibliothèque.

70) Qu'il soit possible d'utiliser les collections, les diapositives, le cabinet d'herbier.

Sur ce point encore, la Faculté craint la concurrence : après inventaire, chacun des titulaires prendra du matériel de démonstration ce qui lui est nécessaire et réclame les suppléments.

8°) Que le traitement de la chaire advenue nouvelle soit
par inférieure à l'ensemble des traitements actuels de M^r
André.

Dejà réalisé par la nouvelle échelle des traitements.

9°) Que la nomination des deux professeurs ait lieu simulta-
nément dans le même séance du Conseil d'Etat.

Ne concerne pas la Faculté; le Département est d'ailleurs
acquis à l'idée.

Sur l'ensemble des conditions susdites, la Faculté est
d'accord, sauf les amendements énumérés tout à l'heure.

Chaire principale

La chaire principale, de Zoologie et Anatomie com-
parée, comprend 5^e de avant et la direction du laboratoire.
M^r le doyen propose d'ajouter au cahier des charges 1 heure
de conférences pour étudiants avancés. C'est un progrès sur l'état
de choses actuel: en outre, on écarte par là une difficulté d'ordre
financier. Dans les conversations échangées à Paris, il avait
toujours été question d'un traitement de 6500^{fr} qui était
celui de M^r Gung. Or M^r le Président Rostol a déclaré
maintenir l'en tenir au tarif actuel, qui implique un traitement
initial de 5800^{fr} montant à 7800^{fr} après 4 augmentations
biennales. En portant à 6^e les portations du futur professeur,
nous revenons au chiffre initial de 6500, primitivement arrêté.

La Faculté se déclare d'accord.

Vient enfin la question des personnes. Or la liste en présence, comme
titulaires possibles de la chaire de Zoologie et Anatomie comparée,
des 3 candidats français, M^r Anthony, Guyérot et Meru.

Le premier, assistant au Muséum et professeur à l'École
d'Anthropologie, se réclame de l'appui de M^r le prof. Perrier.
Peut-être est-ce lui qui possède le plus de titres, mais il semble s'en
engager la portée: dans une lettre adressée à M^r le doyen il ressort
que M^r Anthony récepte pas d'être mis en parallèle avec M^r
Guyérot, et qu'il se veut pas entendre parler d'une division de la chaire.

Sans en considérer, la Faculté qui entend sa dignité, refuse
le droit de vote et passe à l'ordre du jour sur le candidat de M^r
Guyérot. Anthony

M^r le doyen résume les titres des deux candidats qui restent en
compétition.

M^r Guyérot, doct. ès-s. et docteur en médecine, est professeur
à la Sorbonne, et suppléa au chef M^r Camille dans les
conférences aux étudiants et les travaux pratiques; il a été 10 ans
professeur de M^r Girard; à la suite d'un concours est devenu
professeur de Physiologie à l'École dentaire de Paris. Sa carrière
personnelle est relativement peu nombreuse, ce qui est un peu d'étonnement
à son âge (32 ans), mais la thèse qui a dû être complètement faite
le ramène primitivement à être placé à la par de Lille, et un travail

de grande valeur. M^r Guyénot est venu à Genie et
elle et a vu le plupart des membres de la Faculté qui ont pu
juger de l'audace de la valeur de l'homme.

M^r Mercur a commencé son traitement de l'enseignement
vital. C'est un homme de 39 ans, il est docteur en sciences
et actuellement chargé de cours à la Faculté de Nancy, il est
général pour lui d'un appel à la Faculté de Caen. Fait
à noter: M^r Mercur n'est pas arrivé à la carrière universitaire
par la voie normale; il a passé par le bachelier supérieur de l'ensei-
gnement primaire et fait instituteur. N'ayant pas suivi la
filière, peut-être l'aurait-il un peu à deviner sur le rapport de
la culture Générale, c'est du moins un défaut que lui reproche-
rait les doctes de Nancy. Dans son domaine, c'est un sujet de
grande valeur, et l'auteur d'une série de travaux originaux
importants.

M^r C. L. Guyp obligé de se retirer de la discussion
sa opinion sur l'ensemble de la question. Sur le point de principe
discuté au début, son avis invariable est que la ^{carrière} ~~carrière~~
doit être ouverte aux savants avant tout autres. Dans
le cas présent, nous ne sommes pas libres, et il semble avoir
que seule une candidature étrangère ait des chances d'aboutir.
Ce étant, M^r Guyp se déclare en faveur de celle de M^r
Guyénot, dont la visite lui a laissé une excellente impression:
il se présente comme une personnalité supérieure, de qui on

on se doit de beaucoup attendre: c'est une jeune, une espérance,
mais la Faculté n'a pas eu jusqu'à présent d'avis fait
aucun et des expériences et doit à cette politique s'agissant au moins
quelques uns de ses membres les plus distingués.

Cela qui concerne M^r André, la place honorable qui lui
a été faite par l'arrangement est le récompense méritée des services
rendus par un collègue apprécié de tous, caractérisé par son caractère, et
qui l'est mérité d'une correction absolue dans toute cette affaire.

M^r Chodot, appuyé par M^r Guyénot déclare que le choix
est délicat, et qu'il faut attendre pour se déterminer que M^r
Mercur ait fini sa visite. En présence de deux candidats, on
a l'impression de fortes personnalités multiples, les titres sont
à peu près équivalents. Dans une consultation écrite obtenue de
M^r Bruchet, celui-ci nous dit que le des deux expériences par M^r
Guyénot est plus moderne plus à l'avant-garde que celle de M^r
Mercur; mais son, Mercur est lui aussi à l'avant-garde, un
homme très varié en la façon de Lorrain, le gosse de cœur et les
travaux etc... et tenaient élogieusement. Comme homme, il fait
égaleme^{nt} la meilleure impression et la conversation la plus intéressante pour
l'admission de culture générale qui lui a été opposée.

La Faculté voulant laisser les candidats faire valoir leurs
titres survenit à toute dernière et s'ajourne à lundi prochain.

Très respectueusement

Le Secrétaire

C. Guille

Séance du lundi 20 octobre 1918

Présents. M. Fehr doyen, Caillat, Chodat, Collet, Claparède, Dufour, C. L. Guy, P. Guy, Pittard.

M. le doyen souhaite la bienvenue à M. Collet, notre nouveau collègue, qui remercie en quelques paroles.

Procès-verbal de la dernière séance lu et approuvé.

Affaires courantes

Grippe.

M. le doyen communique que le Bureau de l'Université, appuyé par les autorités médicales compétentes, a proposé au Département d'ajourner l'ouverture des cours en raison de l'extension de l'épidémie de grippe. Il est probable que l'enseignement reprendra le 11 novembre; tout après dépend de l'allure de la maladie, et aucune date précise ne sera indiquée dans le cas donné au public. La reprise des cours sera annoncée par la presse 8 jours à l'avance.

Les exercices pratiques sont également suspendus; en attendant que les grands laboratoires puissent fonctionner sans inconvénient.

Chaire de Zoologie et Anatomie comparée.

M. le doyen donne lecture de la correspondance échangée entre lui et les savants français au sujet des deux candidats MM.

Guyénot et Meriv, appuyés plus spécialement de leurs chefs respectifs MM. Caullery et Delage. Des lettres de MM. Triclot et Baudé, directeurs de l'École dentaire, soutiennent hautement la candidature de M. Guyénot, expert expérimenté, dont la thèse est en travail considérable, et dont l'enseignement à l'École dentaire, par son remarquable talent de paroles, a obtenu auprès de élèves le plus brillant succès.

M. Bralet sollicite de donner un jugement comparatif entre le deux candidats français d'une part, entre eux et M. André de l'autre, sans apporter un avis où se saurait entrer aucune préférence personnelle. M. Bralet rend un hommage aux mérites de M. Meriv, mais place M. Guyénot au premier rang, à cause de sa culture générale plus étendue. Tous deux sont dignes de la chaire de Gervé: la différence qui les sépare de M. André est très considérable et ne peut être discutée. Leurs travaux ont une portée générale que n'ont pas ceux du professeur de notre Faculté, si honorables soient-ils.

En terminant la lecture, M. Fehr se demande si nous devons privilégier le deux candidats ex æquo, ou faire un classement?

M. Dufour a vu M. Meriv hier et s'est dit de la voir au

on collecte impieusement : les haras, les ^{conférences} importants, ^{conférences}
sur des sujets variés de Zoologie et Paléontologie. L'un d'eux
en, particulièrement remarquable, a établi l'existence du
terranéen ancien des lauriers. Il n'est pas nécessaire de lui
donner l'importance de tel résultat : comme directeur libérateur,
attribuant des lettres patentes, M. Meruix pourrait rendre d'immenses
services à l'Etat, au pays tout entier.

Cependant la nomination présenterait un inconvénient
assez sérieux, travaillant dans un domaine parallèle à
celui dans lequel s'occupe M. André, son enseignement
viendrait de faire double emploi. Il y a là un fait sur lequel
il faut bien compter, et qui, dans l'opinion de M. Dupont, fait
pencher la balance en faveur de M. Guignot.

M. P. Guignot a vu les deux candidats et a retiré de
l'un et l'autre une excellente impression. Toutefois il nous faut
faire un choix : c'est d'ici, du sein de la famille, que doit
sortir l'avis éclairant le Département. Pour le motif, à dire vrai
l'autre jour, et quel que soit le résultat de M. Meruix, M. Guignot
se décide en faveur de Guignot. Il nous faut des hommes de culture
générale, à cet égard Guignot l'emporte : au point de
vue pratique, les expériences médicales qu'il a acquises au
cours de la guerre (culture de virus et traitement d'une
épidémie de diphtérie), pourraient aussi, le conciliant, le
rendre très utile au pays dans d'autres domaines que celui

de la science pure et de l'enseignement. Le contraire, M. Guignot
devrait nous voir désigner M. Guignot en premier lieu, et M.
Meruix en second lieu.

C'est aussi l'avis de M. Gauthier qui a retiré de la visite
de M. Guignot une impression plus profonde que de celle, beau-
coup plus courte il est vrai, de M. Meruix. Rarement M. Gauthier
a eu, au même degré, le sentiment de la bonté et d'une supériorité
morale et intellectuelle : il est jeune, et sa jeunesse, toutes choses
égales, lui constitue une préférence en sa faveur. Il y a, de ce côté,
dans la correspondance, des nuances de son côté : enfin, du fait d'une
différence de tendances plus marquées, les rapports de deux chairs
de Zoologie seraient plus faciles avec Guignot qu'avec Meruix.

M. Choquet voit à son tour un inconvénient : si son choix se porte
d'un seul candidat la situation serait simple, car chacun mériterait
ordonnement un appel. M. Guignot a eu la classe de venir le
premier, a conquis par sa personnalité, autant que par ses mérites propres
un succès. Toutefois il a à son actif un petit nombre de travaux
sérieux : sa thèse même, très bien faite, contient plus de mérites que
de résultats. A cet égard, par la somme des travaux, par leur valeur,
Meruix le dépasse : c'est un homme, capable à tout le problème de la
Zoologie, qui expose les résultats avec une vraie maîtrise : cherchant
à débiter braves des faits, il est capable d'aller dans toutes les direc-
tions de la Zoologie. Il a, par, au même degré que son concurrent, la
faiblesse de donner rapidement une série de questions, de l'imposer

au non-spécialité par la rapidité de l'intelligence, la facilité de l'élocution. Mais ce qui nous faut, c'est l'homme du métier, et la culture zoologique importe plus ici que la culture générale. Et en M^r Mercier, la culture zoologique est de plus variée: elle va du Minier, en l'hérédité à la faune de Lorraine, en passant par la culture des métamorphoses de batraciens, des protistes, les amibes etc. Dans toute la foule du genre c'est un saturable, il a le goût et le sens des objets naturels.

Avec M^r Guignot, les qualités sont d'autre espèce: moins qu'un saturable, c'est surtout un physiologiste expérimentateur. Sans doute, lui aussi, il venait aux objets, mais il y voit avant tout un matériel d'expériences. Dans un domaine difficile, d'une immense bibliographie, celui des diptères, il a fait une série ~~énorme~~ de recherches: il a eu le mérite d'introduire ici la méthode des cultures pures, traitant ainsi, en la biologie zoologique, la physiologie d'hérédité selon la méthode des sciences physiques que M^r Chodat lui-même a inaugurée en Botanique. Guignot a été créateur d'une méthode qui peut être entièrement fructueuse, et il illustre par ses faits la science de la biologie de l'école, à elle lui est due. Seulement, entre les mains, l'enseignement de la biologie prendra sans doute une tournure spéciale, bien différente du cours classique à l'université, et Mercier apportait mieux dans le rôle traditionnel.

M^r Chodat a bien à rendre justice à chacun des candidats, et se déclare très embarrassé: les révisions sont hétérogènes, se multiplient égales en quantité.

C'est aussi l'opinion de M^r Chapuis qui aurait une consultation avec M^r Bedot et Guignot: à un point de vue tout égoïste, M^r Chapuis accorderait une petite préférence à M^r Guignot dont les recherches se rapprochent davantage des siennes propres.

M^r Richard a déjà par eu le temps de prendre connaissance des travaux des deux candidats, se peut bien ajouter, au point de vue scientifique, aux explications données tout à l'heure par M^r Chodat.

Comme homme, M^r Guignot est une personnalité tout à fait supérieure et sympathique: c'est un modeste, un simple, de caractère et de sentiments agréables. Sur ce rapport, M^r Mercier d'ailleurs était beaucoup aussi: son attitude réservée, mais peut-être moins totale que chez son concurrent. Le choix est malaisé, mais il semble que comme activité, comme influence scientifique, Guignot l'emporterait davantage.

Il y a un avantage à se poser la question des candidats: celui qui ~~est~~ ^{est} le meilleur ne sera pas désemparé. C'est M^r Mercier qui doit être évincé, que son univers ne le désigne pas: le savoir n'est pas, et l'homme qui a le mérite de la modestie littéraire d'instituer pour ainsi dire une place et une dans l'enseignement supérieur a aussi celui de notre admiration.

M^r Chodat, appuyé par M^r P. Guignot, vient au contraire que c'est à nous à décider: renvoyer au Département, le choix maintenant.

ou bien l'un à l'autre et au hasard de mandats in-
férents, ce qui remet à l'appréciation de la Commission de
prouver laquelle se disposera par de plus de lumières que nous
mêmes et sera dans le même embarras.

Pour en sortir, nous regroupons les pièces du procès. La
majorité des lettres reçues de Paris recommandent, et sans hésitation,
M. Guyénot. Celle de M. Delage est d'un homme maître de
sa pensée et de sa plume : elle est toute en nuances, et nous étan-
dans l'appui même qu'elle accorde à M. Mercier, et l'a-
cuse y entre comme une hésitation. Les recommandations en
faveur de M. Guyénot sont tout autrement chaleureuses.

M. le doyen, appuyé par MM. C. L. Guyé et Dupont
propose de déclarer au Département que, par le rapport scienti-
fique, les deux candidats peuvent être mis sensiblement sur
pied d'égalité, mais que d'un part la majorité des experts
consultés à Paris se prononce pour M. Guyénot, et que de
l'autre la personnalité de M. Mercier se rapproche de celle
représentée par M. le prof. Andrieu. En motif, le dernier surtout
d'ordre administratif, fait pencher la balance du côté de M.
Guyénot.

La proposition précédente est mise aux voix. A
l'unanimité, la Faculté résout qu'au point de vue pro-
-fessionnel scientifique, les deux candidats MM. Guyénot
et Mercier méritent l'un et l'autre - également, quoique

à des titres divers - d'être appelés à occuper la chaire de Zoologie
et Anatomie comparée.

Le choix se porte sur M. Guyénot pour une raison purement
administrative, afin d'éviter que la similitude existant entre les
directeurs des études zoologiques de MM. Andrieu et Mercier ne crée
une parallélisme fâcheux dans le enseignement de deux professeurs de
Zoologie.

M. le doyen déclare qu'il ne sait pas encore comment le Dépar-
tement procédera pour réaliser le projet. Jugera-t-il applicable
l'art. 258 de la Loi, ou faudra-t-il saisir le Grand Conseil de
toute la question? Le doute est possible, en regard notamment du double-
ment de laboratoire : les instances ont encore combues, Bureau,
Commission de pécunies, espérant que le projet ne sera pas retardé par
le futur devant le Grand Conseil.

Afin d'accélérer les choses, dans la mesure du possible, la Faculté
Commis de désigne déjà se représentant à la Commission de Pécunies et le
pécunies personne de M. Claparède.

La discussion sur cet objet étant close, M. Gautier exprime
bien le vœu de la Faculté à son doyen pour le voir avec lui
et suivre l'affaire : c'est à son dévouement que nous devons d'aboutir
dans des conditions satisfaisantes. Approuvé.

M^r Chodat annonce que l'ameublement de l'herbier
Boissier est aujourd'hui achevé, et en fera le cadeau à
la Faculté à l'issue de la séance avant l'inauguration officielle.
Il s'est occupé pour recevoir tous les collaborateurs de
l'œuvre: la famille Berney-Boissier d'abord, le Départe-
ment de l'Instruction publique ensuite depuis il a toujours res-
servé la meilleure volonté, le respect et les autorités uni-
versitaires qui n'ont pas méprisé les premiers appuis, et dont
faisait partie particulière M^r C. L. Geyr et Edouard
Chapuis dont la généreuse abnégation a seule permis
l'hospitalisation de l'herbier et de la Bibliothèque dans
le manoir universitaire à proximité immédiate de l'Insti-
tut de Botanique.

Séance close

Le Secrétaire

C. Guille

Séance du Samedi 16 Novembre 1918

Présents M^r Fehr d'oyen, Caillet, Collet, Chodat,
Gautier, P. Geyr, Perlet, Pittard. M^r André s'est
fait excuser.

Procès verbal de la dernière séance lu et approuvé.

M^r Fehr d'oyen annonce que le Conseil d'Etat, faisant droit
aux vœux de la Faculté et au vœu de la Commission, a appelé
M^r André et Geyr pour occuper la chaire de Phytologie
et Phanérogamie et celle de Zoologie et Anatomie comparée.

M^r Geyr est avec épouse de la prochaine arrivée à Givry;
son court congé sera pour une leçon d'introduction au début de la semaine
et une prière aux étudiants par M^r Fehr d'oyen; une cérémonie semblable
aura lieu lundi prochain pour la présentation de M^r le professeur
Collet. Quant à M^r le prof. André, il est déjà arrivé dans le
manoir, et suivant son désir, il commencera son enseignement sans prése-
ntation.

M^r Fehr d'oyen a reçu avec la lettre de M^r C. Guille et
Brachet qui président la Faculté de son décès, et le remerciant
d'y avoir procédé en rendant une citation posthume aux mérites scientifiques
de M^r Merat.

Exans

Les résultats ont seulement provisoires, plusieurs épreuves ayant dû être ajournées à cause de la grippe.

- a) Licenciés. Trois candidats ont l'entrée
Lic. sci.-sci. phys. et chim. M^r de Weyh
" " et nat. M^r Tournier, M^{lle} Grouillet

Un candidat, à la lic. sci.-sci. phys. et chim., M^r J. Ribet a obtenu de très bons chiffres à toutes les épreuves, sauf au Calcul différentiel et intégral où il échoue. Cet élève est dû au service militaire qui a retardé la préparation du candidat. M^r Ribet demande d'être autorisé à se présenter au mois de janvier prochain. Accordé.

- b) Subsistants. Examens partiels
Physique M^r A. Nanthe
Anthropologie M^r L. Reverdin
Analys. M^r Berx
-) acceptés
échoué

Programme du Semestre d'été 1919

Adjoint au nouveau prof. de nat., M^r André Chaux, d'origine de Genève, lequel se propose de donner un cours de Géographie Physique (lecture et utilisation de cartes, morphologie et régions typiques)

M^r Le doyen pense qu'il avait bien que M^r Chaux

se soit d'abord avec M^r le prof. Collot, aux fins d'éviter que ce cours ne fût, au certain point, doublé en fait avec le cours de Géologie. Sur M^r Gauthier le chevauchement n'a rien à rebouter, M^r A. Chaux a proposé de compléter le cours de sa part M^r L. Chaux.

M^r Chodet annonce qu'il a réparé de son cours général de Botanique, une partie défectueuse concernant la Génération, et qui sera livrée à part en une brochure. C'est le premier pas que le programme rentre en cette réparation, déjà opérée et fait précédemment.

À l'horari, M^r Cailler annonce que d'abord avec les collègues de mathématiques, il donnera les cours de 9 à 11^h, au lieu de 7^h comme ci-dessus. L'horari définitif sera arrêté d'abord au Bureau. À ce sujet, M^r P. Geyr demande que les étudiants en Chimie soient avisés, les plus d'études pouvant de fait du déplacement d'heures, tout en certaines modifications.

Affaires courantes

Immatriculations. À cette date, le nombre de matriculés s'élève à 47, contre 74 l'année dernière. Le chiffre de 47 est constitué de 13 internes qui sont reportés instantanément; le rest de 34 est formé de 29 maturités reçues dont 21 de Genève.

Equivalences N^{le} Stoikoff, licencié en sc. phys.
et naturelles, se débarrasse du diplôme de pharmacien.

Sur la demande, elle est dispensée de l'examen oral I,
à l'exclusion des examens pratiques qui doivent être faits ex
artu.

N^{le} Golos, diplômé de l'École polytechnique spéciale
(section III), se présente au doctorat en sciences mathématiques.

Il lui est accordé équivalence de la licence : l'examen
oral du doctorat sera limité à des chapitres choisis de
Mécanique rationnelle (branche complémentaire), et à une
interrogation d'Analyse mathématique se rapportant à la
spécialité de la thèse (branche principale).

N^{le} Zimmermann, licencié en sc. phys. et natur. veut
remplacer, aux épreuves du doctorat, le Géologie par la
Physique. Accord; annexe réglementaire.

N^{le} Chodat a reçu la visite de N^{le} Galland, d'ici
Médicine, qui postule le doctorat avec la Physiologie comme
branche principale, N^{le} Chodat qui se sent pas de facultés
spéciales accordées aux médecins déclare qu'il demande à ce
candidat la totalité du champ de la Botanique : il ne faut pas
diminuer nos grades, et laisser entrer par la petite porte, des gens
qui n'auraient peut-être fait leurs preuves, en évitant notamment les
laboratoires.

Il lui répondra dans ce sens à N^{le} Galland.

^{extraordinaires}
Chaires de Chimie technique spéciale
et de Physique spéciale

Le décret de ces chaires a été voté par le Grand Conseil: la
loi se devant exécuter qu'au bout du délai référendaire. Tou-
tefois, après des votes de parts et d'autre, la Faculté désigne déjà les
représentants à la Commission de premier, et choisit à cet effet,
pour la chaire de Chimie technique spéciale, N^{le} le prof. P. Guay,
et N^{le} C. L. Guay pour celle de Physique spéciale.

Propositions individuelles

N^{le} A. Pictet attire l'attention de la Faculté de sa citation de premier
dans une précédente licence, une proposition tendant à créer, ou à
rétablir, une chaire extraordinaire de Chimie organique spéciale.

De la côté N^{le} Gaubert poursuivra plus énergiquement que jamais
la proposition visant à détacher la Géographie Physique de la chaire
d'Arnouvier, et la constituer en une chaire distincte.

À ce sujet, N^{le} Chodat, usant son droit d'examen s'il le concevait
pas de faire de la Géographie Physique une chaire ordinaire.

N^{le} le doyen annonce que le laboratoire de Géologie est en la
possibilité d'être transféré, Rue de Candolle 40/8, 1^{er} étage: le bail
en a été signé, si ce n'est chose faite. Le laboratoire de Zoologie sera
installé dans les locaux de l'ancien laboratoire de Géologie.

Séance du

Le Secrétari

C. Baillet

Séance du mercredi 11 décembre 1918

Présents. MM. Fehr, doyen, Ardi, Baillet, Chapuis, Collet, Duparc, C. L. Guye, P. A. Guye, Gambier, Pictet, Pittard, Wenger

Procès-verbal de la dernière séance lu et approuvé.

M. le Doyen présente les vœux de bienvenue à nos nouveaux collègues MM. le prof. Ardi et P. Wenger.

Deux arrêtés du Conseil d'Etat sont communiqués à la Faculté.

- 1) M. le prof. Pittard reçoit un crédit de 1000 fr. destinés au laboratoire d'Anthropologie : c'est la première fois que ce laboratoire est mentionné dans un acte officiel.
- 2) Le Conseil d'Etat alloue une somme de 6900 fr. pour l'arrangement et l'aménagement du laboratoire de Géologie, dans le nouveau locaux, Rue de Candolle 18.
- 3) Le Conseil d'Etat crée un poste d'assistant au laboratoire de Zoologie laustre, et un autre d'aide-préparateur pour le même

laboratoire : les deux postes figurent au budget de 1920

Innovation Avant de passer à la discussion de l'ordre du jour, M. le Doyen doyen rappelle la Faculté que le Bureau doit occuper prochainement de questions d'organisation des postes de la faculté universitaires de l'Université supérieure de Commerce de Genève : la question soulevée ultérieurement doit être, mais il est déjà utile de le ramener aux réflexions de la Faculté. Pour faire aux candidats de ces postes, deux systèmes ont été proposés : suivant l'un, ils seraient envoyés au Collège pour y parfaire la culture la technique, ou les études particulières. D'après la seconde méthode, la Faculté instituerait elle-même des examens complémentaires, suivant une procédure et un programme, dont elle voterait les règles. ^{celle qui est la solution qui prévaudra} Le Doyen, provoqué par ces deux systèmes, régularisera pour toutes la Faculté l'innovation d'une catégorie d'étudiants qui n'ont aujourd'hui accès qu'au Collège de l'Université, même et locale.

Plusieurs membres de la Faculté prennent la parole sur ce sujet :

M. C. L. Guye pense que nous sommes toutes les deux dans le système de la grande et petite innovation, cette dernière concerne aux élèves qui nous arrivent de écoles spéciales professionnelles, et ne devant pas venir à nos grades supérieurs. Le second point, il nous faut être très sévères à l'égard de la partie personnelle des candidats, et permettre de pratiquer le système

de la petite emménagement sans timidité, comme sans besoin de forcer aux étudiants venus à tous degrés de maturité de second rang. Le personnel, aujourd'hui composé de la Cailler, peut très bien assumer le service de la petite personnel.

M^r Dupont, autrefois partisan extrême de la partie large - ment ouverte aux techniques à l'œuvre de Danas : les expériences récentes lui ont ouvert les yeux sur les dangers que présente une instruction secondaire incomplète pour la conquête des grades universitaires : sans faire preuve d'aucun exclusivisme, il consent de tenir le navire à ce que tous les étudiants nous offrent de sérieux garanties de culture générale.

Le M^r P. Guez qui recommande le système de l'examen d'entrée tel que la pratique l'école polytechnique fédérale, laquelle par sa structure est une véritable Faculté de sciences, il est répondu que cette procédure est au point d'être abandonnée : un projet est à l'étude, qui réprime la maturité fédérale, étend la jurisdiction à tous les futurs étudiants qui ne sont pas porteurs de maturité régulière. C'est cette maturité fédérale qui remplacera très probablement l'examen d'entrée de l'école polytechnique.

Le Gubler, qui doit bientôt nous ^{renvoyer} ~~renvoyer~~ sera soumis à une discussion plus appropriée dans une prochaine séance.

Examen

a) Sc. ci. s. Phys. et Natur. M^r Reverdin (Géologie) admis 5½

M^r Grevitch Physique, admis 5

M^r Zimmermann " " 6

b) Sc. L. Phys. et Chimiques

M^r Bach, les deux branches de Chimie (oral) admis

c) Thèses M^r Bach, nous-même, prépare une thèse de Chimie dans le laboratoire de M^r le prof. Tüchler à Lausanne et des autres à la pointer à Genève : elle a fait ici deux semestres de Chimie technique, en outre au mois 3 semestres de laboratoire, chez divers, M^r P. Guez, M^r Perbet, M^r Guez : il lui manque, pour être faite à nos exigences, d'avoir tenu ^{depuis} un laboratoire de recherches, au moins pendant un semestre. M^r P. Guez, connaît tout le candidat, et d'avis qu'il convient de le recevoir.

Aux yeux de M^r Perbet M^r Bach est sûrement un sujet de valeur, mais nous avons un principe, d'ordre général, duquel il ne faut s'écarter sans bonnes raisons : quand une thèse vient de dehors, la seule garantie que le candidat est et nous met l'auteur, et de le voir travailler aux laboratoires de recherches. Si nous nous en sommes trop fait à cette sauvegarde, nous serons bientôt submergés de thèses étrangères, celles par exemple provenant de la Chaire de Chimie physiologique de la Faculté de Médecine, sur laquelle nous avons eue une contestation. Bien entendu, il ne s'agit pas d'exclure les thèses étrangères ; il s'agit seulement de les accepter qu'après un stage de vérification.

C'est aussi l'avis de M^r Dupont qui juge de la question, absolument faite de la possibilité de M^r Bach : supprimer l'examen, et nous

l'auteur de la proposition de sa initiative, tant en ce qui concerne l'enseignement qu'elle a obtenu à donner à l'enseignement de la Chimie, qu'en regard de la personne. Le choix de personnel est meilleur, et M. Kaufmann sera une bonne nouvelle pour le Faculté de Sciences.

Toutefois, M. P. Guye, tient à dire les regrets au sujet de la dénomination de la nouvelle chaire, et surtout quant au programme ou l'absence de l'attachement de la Chimie faisant partie intégrante du champ de la Chimie technique. Il faut éviter tout conflit, surtout le malentendu des enseignements; les chercheurs sont pénalisés, et il importe de faire par des délimitations appropriées, exclues de toute confusion, les compétences de chacun.

M. P. Guye, faisant à grands traits, l'histoire de la Chimie technique, montre que l'enseignement des matières colorantes, a oscillé d'une chaire à l'autre, pour être définitivement rattaché à la Chimie technique: c'est là d'ailleurs la place naturelle. Il ne s'agit pas de juger ainsi: le grand maître de Richer sur la Chimie générale n'a aucun chapitre sur les colorants; ^{en retour,} quel maître de Chimie industrielle qui n'en parle.

Le soir même, M. P. Guye, déclare que, par suite de la question de dénomination et de programme, il est très sympathique à la proposition de M. Pictet dans les divers points.

M. Pictet remercie les participants de leur appui et

déclare que rien n'est plus bon de se passer que de vouloir multiplier, à peu près, l'enseignement d'un de ses collègues. En réalité, il n'y a pas de discord: le titre « Chimie organique spéciale » est le même que celui de l'ancienne chaire qu'il s'agit seulement de restaurer; quant au programme il n'est pas arrêté, les chapitres cités des colorants et des médicaments synthétiques ne l'ont été que comme exemples. D'ailleurs les colorants eux-mêmes, qui appartiennent indubitablement au domaine d'application, peuvent être aussi le matériel d'un enseignement exclusivement théorique. C'est bien cet aspect que M. Pictet envisageait; il ne s'agit pas de donner une ligne de démarcation importante, d'une manière stricte, les droits et les prérogatives des deux enseignements.

En terminant, M. Pictet fait remarquer qu'il demande le rétablissement de l'ancienne chaire industrielle, plutôt que la création d'une chaire nouvelle. Cette procédure paraît plus simple en évitant au projet le passage devant le Grand Conseil; dans le cas de la chaire de Physique spéciale, antérieurement occupée par Richer et restée vacante depuis sa mort, l'ancien gouvernement n'a toutefois pas jugé pouvoir se dispenser de saisir le pouvoir législatif.

Mais au soir, la proposition de M. A. Pictet est adoptée à l'unanimité.

Chaire ordinaire de
Physique

M. R. Gauthier rappelle la division perpétuée de la
proposition depuis sa présentation à la Faculté de sciences le
2 mai 1916. Il résumait alors de détacher de la chaire d'
Astronomie, Géographie physique, et Météorologie, la
Géographie physique pour en faire une nouvelle chaire extra-
ordinaire à confier à M. le prof. L. Chaur. Noté par
la Faculté, confirmé par le nouveau préfet, la proposition
est restée là par l'opposition du Département. Elle reprend
vie, grâce à la suggestion de M. Chodet, qui propose, lors
de notre dernière séance, d'appliquer à l'espèce actuelle la
procédure suivie pour la division en deux chaires, de l'ancien
chaire de Zoologie et Anatomie comparée selon les règles
de l'art. 258 de la Loi. Il résumait maintenant de constituer
en chaire ordinaire l'enseignement de la Géographie physique :
c'est le seul changement de l'ancien projet.

M. Gauthier a eu à ce sujet des entretiens avec le nouveau
chef de l'Instruction et lui a soumis un mémoire au Président
de la Faculté. Depuis lors, un fait nouveau s'est produit; les
étudiants de la Fac. de Sciences, sciences naturelles et soc., bénéficiant
de l'enseignement de M. Chaur depuis 12 ans, ont lancé une
pétition demandant que les brillantes qualités de M. Chaur
en tant que maître et que savant, soient reconnues à l'Université.
Mémoire et pétition ont reçu accueil du Département, puis
du Conseil d'Etat, en accueil favorable; l'autorité est

disposée à réaliser le projet qui comporte deux points : laisser
au titulaire actuel de la chaire d'Astronomie, Géographie physique
et météorologie, l'enseignement de l'Astronomie et de la Météorologie,
et attribuer à M. Chaur celui de la Géographie physique, consti-
tuer en chaire ordinaire.

La date du 7 courant, le Recteur a reçu du Conseil d'Etat,
une lettre relatant la décision, obligatoire selon la Loi, du Bureau
du Liège, et de la Faculté : c'est ce dernier que M. Gauthier vient
nous demander. Il ne s'agit d'ailleurs que d'une confirmation :
le seul point nouveau est le fait que la chaire sera ordinaire. L'enseigne-
ment comportera 2^e par année toute l'année, au lieu de 4^e
de deux en deux ans : cette modification permettra de consacrer
tout l'enseignement sur une seule année, avantage précieux pour les
étudiants.

Enfin, doit à noter, le Conseil d'Etat considère l'arrangement
comme modifiable quand auront changé les circonstances qui l'ont
provoqué.

Plusieurs membres de la Faculté, M. M. Pittard, Chaparide,
Collet, Duparc approuvent la proposition et font un vif éloge
des qualités scientifiques et pédagogiques de M. Chaur. M. Duparc le
demande toutefois à la commission scientifique ne consacrerait ~~seulement~~ à
rattacher la Géographie physique à la Géologie : la première raison que
l'étude des phénomènes actuels, elle se présente comme l'introduction
nécessaire de la seconde. Il importe donc de réserver les droits de

professeur de Géologie: la déclaration du Conseil d'Etat
sur laquelle le conseil s'est engagé par l'avis, et donc
à voter.

M. Collet et Gambert se déclarent d'accord. Ce
dernier, considérant le question au point de vue financier, dit qu'il
est fort bon que l'Etat se désintéresse du traitement des professeurs,
c'est donc lui qui devra assurer le traitement des professeurs.
Quant au laboratoire, c'est une autre affaire; ici, il ne s'agit
pas de verser aux bons offices de la Société académique. Celle-ci,
déjà présente, aura sans doute à intervenir; quant au local
attribué aux collections, il est bon, M. le prof Collet ayant
bien voulu accorder à M. Chaur l'usage d'une salle apparte-
nant au laboratoire de Géologie.

Vote

La Faculté émet, à l'unanimité, un vote favorable
à la proposition présentée par M. Gambert.

Afin d'améliorer la situation, elle désigne son représen-
tant à la Commission de peuplement, en la personne de M. le
professeur Collet.

Séance levée

C. Cailler

Séance du Vendredi 14 Février 1919

Séance des Professeurs ordinaires (à 2 1/4 h)

Présents MM. Fehr, Chodat, Ph. A. Gysé, Ch. E. Gysé, Gautier,
Collet, Gysénot.

M. le Doyen donne lecture d'une lettre de M. Cailler
qui, pour cause de santé, se voit obligé de renoncer au Secrétariat.
Ses remerciements seront adressés à M. Cailler par M. le Doyen.
Élection d'un Secrétaire. M. Collet est élu Secrétaire.

Séance levée

Séance de Faculté (à 2 1/4 h)

Présents. Les mêmes que ci-dessus; en outre MM. Claparède,
Chaur, André, Schidlof, Briner.

Procès verbal de la dernière séance lu et approuvé.

M. le Doyen souhaite la bienvenue à MM. Gysénot,
Chaur, Schidlof et Briner.

Affaires courantes

M. le Doyen annonce qu'il a reçu une série de lettres
de remerciements d'étudiants internes.

Arrêtés du Conseil d'Etat

1. Une poste d'aide-préparateur a été créée au laboratoire de
Géologie et Paléontologie.
2. Une poste d'aide-préparateur a été créée à l'Institut de Botanique.

Diplôme d'Ingénieur Chimiste

M. le Doyen a refusé à M. Rappan le certificat pour la branche ~~physique~~ ^{spéciale}, la note obtenue : 2, étant insuffisante. La Faculté ratifie cette décision.

M. Königsberg, Ingénieur diplômé de Nancy, sera dispensé des 2 semestres de laboratoire de Physique s'il prouve qu'il a des certificats suffisants pour cette branche.

Doctorat en Sciences (Examens écrits)

1. Doctorat en Sciences mathématiques

M. Kopeliovitch a passé la Physique

M. Berner " le calcul diff. / intégral

2. Doctorat en Sciences physiques

M. Chabovsky a passé la Chimie

M. Schoellhorn " la Minéralogie

Remplacement du programme étendu de la Licence

M. le Doyen voudra autant possible la date de la réimpression de manière à permettre aux nouveaux professeurs de la Faculté d'exprimer leurs desiderata.

Introduction de la Parasitologie & de la Protistologie au nombre des branches à option de la Licence en Sciences Biologiques (Modification de l'art. 48 du Règlement).

M. André demande que la Protistologie soit considérée comme une branche obligatoire de cette Licence peu chargée. Il ne s'agit que d'une heure par semaine.

^{l'étude de}
M. André aimerait ainsi développer la Protistologie dans notre Faculté.

M. Guyénot traitant de la Protistologie dans son Cours Général de Zoologie ne peut pas se désintéresser de cet enseignement. Il pense qu'il était préférable d'entraîner les étudiants vers la Zoologie lacustre. Il accepte que la Protistologie & la Parasitologie deviennent des branches à option, mais pas des branches obligatoires.

M. Claparède se prononce dans le même sens que M. Guyénot. Il faut absolument laisser du temps aux étudiants pour des travaux de recherche.

M. Chodat remarque que la Zoologie lacustre est à la mode, qu'il faut profiter de la situation de Genève, sur une lac des plus intéressants, pour développer cet enseignement.

Après une remarque de M. Gautier se soulevant à l'ordre du jour, la proposition y figurant est adoptée.

Introduction de l'Anthropologie au nombre des branches à option de l'examen du Certificat d'aptitude (Modification de l'art. 43 du règlement)

Cette proposition est adoptée sans discussion.
Révision des conditions d'admission aux examens du doctorat (interprétation de l'art. 49, 2 du Règlement)

La Faculté adopte la proposition suivante :

Séance du 14 février 1919

Projet de

REGLEMENT INTERIEUR RELATIF AU DOCTORAT ES SCIENCES

=====

I. - Exercices pratiques et laboratoires.

1. - Doctorat ès sciences mathématiques. -

Tout candidat au doctorat ès sc. math. doit présenter, pour chacune des branches de l'examen, une attestation d'au moins deux semestres d'exercices pratiques, de conférences et de séminaires.

2. - Doctorat ès sciences physiques.

A. - Branche principale: PHYSIQUE. - La préparation pratique dans les branches complémentaires comprend,

a) pour la Chimie, 1. un semestre de travaux pratiques (réduit à 3 à 4 demi-journées par semaine) dans l'un des laboratoires de Chimie de la Faculté des sciences, au choix du candidat, suivant la direction de ses études;

b) pour la Minéralogie, un semestre d'exercices pratiques hebdomadaires et un semestre de laboratoire (limité à 3 à 4 demi-journées par semaine).

B. - Branche principale: CHIMIE. - Sur l'ensemble des semestres consacrés ~~à la Chimie~~ aux travaux journaliers de laboratoire, un semestre au moins doit être affecté à chacune des disciplines suivantes: 1. Chimie inorganique et organique; 2. Chimie analytique; 3. Chimie théorique.

En ce qui concerne les deux branches complémentaires, la préparation pratique peut être limitée

a) pour la Physique, à deux semestres d'exercices pratiques hebdomadaires et à un semestre de travaux pratiques intermédiaires (1 j. p.sem.).

b) pour la Minéralogie, à deux semestres d'exercices pratiques hebdomadaires ou à un semestre entier de laboratoire.

C. - Branche principale: MINÉRALOGIE. - La préparation pratique dans les branches complémentaires comprend,

a) pour la Physique, deux semestres d'exercices pratiques hebdomadaires et un semestre de laboratoire intermédiaire (une journée par semaine);

b) pour la Chimie, un semestre de laboratoire au choix du candidat, et un semestre d'exercices pratiques de Chimie théorique.

3. - Doctorat ès sciences naturelles et Doctorat ès sc. psycholog.

Pour chacune des deux branches complémentaires la préparation pratique comporte deux semestres de laboratoire (au minimum 3 à 4 demi-journées par semaine) ou deux semestres d'exercices pratiques hebdomadaires et un sem. de laboratoire consécutifs

4. - Lorsque, pour l'un des doctorats, l'une des branches complémentaires est remplacée par une autre, non comprise dans la liste ci-dessus, mais appartenant aux enseignements de la Faculté, la préparation pratique doit comporter une durée au moins équivalente à celle qui est prévue pour la branche remplacée.

W. Fehr
Styler

II.- Equivalences.

1.-Lorsque le candidat au doctorat a commencé ses études dans une autre université, la Faculté, sur le préavis de la Commission des examens, peut accorder 1. l'équivalence des cours et des travaux pratiques déjà suivis ; 2. la dispense totale ou partielle des épreuves de la licence ès sciences, si le candidat a déjà subi des épreuves équivalentes. (v. art. 80).

2.-Dans sa séance du 6 mars 1916, la Faculté a adopté les dispositions suivantes concernant l'admission des docteurs en médecine aux examens du doctorat ès sciences :

Les docteurs en médecine porteurs du diplôme fédéral et les docteurs en médecine de l'Université de Genève peuvent être admis aux examens du doctorat ès sciences physiques, ès sc. nat. ou ès sc. psychologiques, si conformément à l'art. 49, ils prouvent par des certificats qu'ils ont consacré un temps jugé suffisant par la Faculté à l'étude spéciale des sciences impliquées dans l'examen de doctorat.

Toutefois cette mesure ne s'applique qu'aux docteurs en méd. ayant obtenu une moyenne au moins égale à 4 sur 6 à l'examen préliminaire (1ère partie) ou aux examens du baccalauréat médical I.

Le champ de l'examen du doctorat comprend les trois branches prévues à l'art. 50. La Faculté ne peut permettre un autre groupement des branches complémentaires que sur le préavis favorable unanime des professeurs intéressés.

au C. des sc. psychol. Amendement proposé : Pour l'une des branches complémentaires, au choix du candidat, celui peut être mis au bénéfice des dispositions adoptées pour les licenciés (art. 51).

Pour les docteurs en médecine des universités étrangères, la Faculté statuera dans chaque cas particulier après examen des pièces justificatives relatives aux études faites dans le domaine des sciences physiques, chimiques et naturelles.

III.- Thèse de doctorat. - Texte proposé par la Commission du doctorat ès sc. phys.

La thèse doit avoir été effectuée dans ~~l'un~~ le ou dans l'un des laboratoires de la branche principale choisie par le candidat.

Lorsque la thèse a été faite en dehors de ce laboratoire, le candidat doit consacrer au moins un semestre à des travaux de recherches dans le laboratoire de la branche principale. La thèse ne sera prise en considération par la Faculté que sur le vu des deux pièces suivantes émanant du directeur de ce laboratoire :

1.-Un certificat attestant l'aptitude du candidat à la recherche scientifique ;

2.-Un rapport motivé recommandant à la Faculté l'acceptation de la thèse.

Texte adopté par la Faculté :

Lorsque la thèse n'a pas été faite dans l'un des laboratoires de la Faculté des Sciences, le candidat doit consacrer au moins un semestre à des travaux de recherches dans le ou dans l'un des laboratoires de la branche principale. La thèse ne sera acceptée par la Faculté que si le rapport recommandant l'acceptation de la thèse est accompagné d'un certificat délivré par le professeur de la branche principale et attestant l'aptitude du candidat à la recherche scientifique.

W. F. Sch. Stryker

Sur la proposition de M. M. Collet & Chodat il est décidé
qu'un candidat au Doctorat en Sciences naturelles pourra
choisir comme branches complémentaires deux branches de
Sciences physiques & pour le Doctorat en Sciences physiques
deux branches de Sciences naturelles comme branches
complémentaires. Le titre de la branche principale donne
le titre du grade.

Thèse de Doctorat

M. le Doyen donne lecture d'une proposition des professeurs
de Chimie, ainsi conçue: (voir ci-contre)

M. Chodat trouve que cette proposition manque
d'élégance. Elle semble ne tenir aucun compte des
titres des professeurs. Elle ferait, de plus, fausser plus
de confiance aux professeurs d'autres universités qu'à ceux
de la Faculté.

Après une discussion à laquelle prennent part M. M.
Gauthier, Guyénot, Ph. A. Guye & Ch. E. Guye M. le
Doyen présente la contre-proposition suivante:
(voir ci-contre).

Cette proposition est adoptée par la Faculté.

Rapport de Thèse

Sur le rapport de M. Ph. A. Guye la thèse de
M. Bäruss, mort de la grippe, est acceptée.

Séance close

Le Secrétaire
Léon Collet

Séance du samedi 15 mars 1919, à 2 h $\frac{1}{2}$

Présents: MM. Fehr, doyen, Chodat, Gygis, Gauthier, Schindler, André. M. Caillet s'est fait excuser.

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière séance. Celui-ci est approuvé.

M. le Doyen donne lecture de la lettre de M. Duparc protestant contre le fait que, dans la dernière séance, il ait été pris des décisions relatives à des objets ne figurant pas à l'ordre du jour et commençant pour une prochaine séance une interpellation à ce sujet.

M. Duparc sera entendu dans une prochaine séance.

Demande de congé de M. Collet.

M. le Doyen donne lecture d'une lettre de M. le Conseiller fédéral Ador demandant qu'il soit accordé un congé à M. Collet pour lui permettre de faire partie de la délégation suisse chargée de défendre à Paris les intérêts de la Suisse concernant le Congrès de la mer.

M. le Doyen annonce que le Département est d'accord.

M. Chodat estime cette solution très regrettable et craint que l'enseignement de la ^{paléontologie} géologie ne soit désorganisé.

M. Gauthier est d'accord, mais il fait remarquer que des professeurs d'autres facultés ont obtenu des congés pour des raisons analogues.

M. Gygis demande si, puisque le remplacement proposé

M. Reinhardt, n'est pas spécialisé en paléontologie, on ne pourrait pas charger un professeur docteur de l'enseignement de la paléontologie, peut-être M. Ruillier qui a manifesté l'intention de donner un cours de paléontologie des Vertébrés.

La Faculté consultée prouve favorablement sur la demande de congé de M. Collet.

Doctorat ès sciences (examens partiels)

M. Chang a réussi la chimie.

M. Muller

M. Wyss

M^{lle} Legrand-Roy

M. Schallhorn a échoué à la chimie.

M. le Doyen donne le nombre des ^{candidats} ~~examens~~ ^{inscrits} pour les différentes branches des examens de la session d'avril.

Licence	32 candidats
Ing.-chim.	7. II. 43
II	12.

Ouverture des cours du semestre d'été

M. Gauthier estime qu'il faut s'en tenir au règlement et commencer les cours le mardi 8 avril.

Après discussion, cette proposition est mise aux voix et adoptée.

Affaires courantes.

Demande de M. Lindenberg d'être mis au bénéfice de l'ancien règlement et de pouvoir pour le doctorat ès sc. physiques présenter une thèse de géologie. Accordé.

Demande de M. Rabinowitz, D^r en médecine de Genève, de pouvoir, pour le doctorat ès sc. psychologiques, être interrogé sur

des Maîtres spéciaux en zoologie et en ^{Botanique} phytologie. Accordé.
Demande d'immatriculation de M. Max Ruff, élève de
l'Ecole de Commerce qui a terminé la liste de raccorde-
ment et qui désire prendre le diplôme d'ingénieur chimiste.
La Faculté émet, après discussion, un avis favorable à con-
dition que le candidat subisse avec succès des examens de
français et d'une deuxième langue nationale conformément au
programme de la 1^{re} Riale.

M. Gauthier demande que, dans le cas où le candidat mo-
difierait la direction de ses études, il soit soumis à d'autres
examens complémentaires. Il estime aussi qu'il ne faut pas
prendre de décision nous liant pour l'avenir et que chaque
cas doit être examiné à part.

La Faculté se déclare d'accord.

Thèse de doctorat

M. Chodat donne lecture de son rapport sur la thèse
de M. G. Chaborsky. Celle-ci est acceptée.

pour le secrétaire
S. André

Séance du mardi 15 IV à 2^h 1/4.

ORDRE DU JOUR

- 1.-Affaires courantes
- 2.-Demande de congé de M. le Prof. Chiller
- 3.-Dies académiques
- 4.-Conférence interuniversitaire franco-suisse.

Présents : MM. Felt, Degen, — Briner, Chodat, Guye, Guyenot,
A. Picot, Wenger, et Emile Chaux.

Procès verbal de la séance du 15 III est lu, et adopté
après quelques légères retouches.

Echange de vues à propos du fait que les
diverses facultés n'ont pas recommencé les
cours à la même date. — M. le Doyen explique
que le manque de place rend impossible à
quelques-unes la simultanéité de cours avec
des examens.

Suppléance du professeur E. W. Collet : M. P.^{re} Revillia
est chargé de suppléer M. Collet pour 1 heure
de paléontologie pendant le semestre d'été
actuel.

Immatri-culation: M. Max Ruff sera immatriculé moyennant un examen de français et un d'histoire (au lieu d'un examen d'allemand, cette langue étant sa langue maternelle).

Affaires courantes.

Laboratoire Mosio au Col d'Olen (3000 m.). — Recu de M. le prof. Dr. Léon Asher (Bernastrasse 47, Berna), président de la Commission de Surveillance du Laboratoire Mosio, l'avis qu'il reste dans cet observatoire des places de travail disponibles pour les Suisses, moyennant demandes adressées avant le 1^{er} mai par l'entremise de la Chancellerie du Département fédéral de l'Intérieur.

Décidé que l'avis sera affiché.

Examens de doctorat: Minéralogie, branche complémentaire: M^{lle} Vogelsson et M. G. de Wyss ont réussi; M. Chang a été insuffisant.

Examen de diplôme de pharmacien: Examen I — M^{lle} Wayas est admise.

Un pharmacien du Luxembourg, M. Hoffeld, qui a son titre sans avoir eu à passer d'examen de maturité, désire obtenir ici le doctorat en sciences: — Décidé de l'assimiler aux diplômés de

Winterthur en l'obligeant à passer les examens complémentaires suivants: 1^o géologie & zoologie avant de briquer la licence; 2^o physique, chimie et minéralogie avant de se présenter pour le doctorat.

Congé du Prof. Cailler.

Pour ne pas compromettre l'amélioration commencée dans sa santé, M. Cailler demande que son congé soit prolongé pendant le présent semestre. Son remplacement serait réglé comme suit: M. Mirimanof, priv. docent, serait chargé de 3 heures de calcul différentiel & intégral; M. Tiercy, de 3 heures de mécanique; la conférence d'analyse sera supprimée; M. Fehr modifiera son enseignement pour tenir compte des besoins des étudiants avancés. — Adopté.

Thèse. — M. A. Pictet donne lecture du rapport sur la thèse présentée par M. Marc Cramer, concluant à son acceptation. — Adopté.

Dies académiques.

Echange préliminaire de vues. — M. Fulliquet a proposé le renouvellement de conférences ou autres manifestations qui pussent intéresser

le public à l'Université. — La Faculté
est d'avis qu'il est impossible d'entreprendre
actuellement les expériences de laboratoire. —
L'idée est émise de sonder le Conseil des
Etudiants. — D'ailleurs la question sera
reprise.

Conférence interuniversitaire franco-suisse

Echange préliminaire de vues. — M. le Doyen
est chargé d'étudier le programme en
recourant à tel ou tel des anciens Doyens
& d'introduire la question à la prochaine
réunion de la Faculté. — L'idée est émise
qu'une modification importante à étudier
serait l'égalisation approximative de
nos deux semestres, comme en France.

Séance levée à 3^h 1/2.

Emile Chaux

Séance du Mercredi 14 V à 2^h 1/4

Ordre du jour :

1. - Affaires courantes.
2. - Examens : session d'avril 1919.
3. - Dies académiques.
4. - Programme des cours du semestre d'hiver 1919-1920.

Présents : MM. Fehr, Doyen, — Briner, — Duparc,
— R. Gautier, — Ch. Eug^m & Philippe Guye, — Guyénot,
— Schidlof, — E. Chaux.

Procès verbal lu & adopté.

La conférence interuniversitaire
est remise à septembre prochain sur la demande



CONFÉRENCE INTERUNIVERSITAIRE FRANCO-SUISSE

A GENÈVE

13-17 MAI 1919



*renvoyée à
Fin. 1919
H. F.*

La Conférence interuniversitaire Franco-Suisse a pour principal objet l'étude des questions relatives aux différentes catégories d'équivalences et à l'échange des étudiants et des professeurs entre les Universités de France et les hautes Ecoles suisses.

A. ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE

Les délégations officielles sont composées d'universitaires français, désignés par la Direction de l'Enseignement supérieur à Paris, et d'universitaires suisses désignés par les hautes Ecoles suisses, ainsi que de représentants de l'Association nationale des universitaires suisses.

L'Université de Genève invitera, à titre personnel, quelques professeurs des pays avec lesquels la France entretient des relations universitaires, à assister aux séances plénières de la Conférence.

Les délibérations de la Conférence porteront essentiellement sur les études de Sciences, de Lettres et de Droit (y compris les Sciences économiques).

La Conférence divisera ses travaux en séances plénières et en séances de commissions ou de sous-commissions.

Le bureau de la Conférence, élu dans la séance d'ouverture, comprendra un président, quatre vice-présidents, un secrétaire général et deux secrétaires.

*
* * *

La Conférence siégera du mardi 13 mai au samedi 17 mai 1919.

La séance d'ouverture aura lieu mardi 13 mai, à 4 heures 30.

Les délégués suisses se réuniront à Genève dès la veille de l'ouverture de la Conférence, soit le lundi 12 mai, au soir.

*
* * *

Des délégués, désignés à l'avance dans chaque pays pour étudier les questions spéciales inscrites au programme de la Conférence, prépareront des documents et des notes en vue des rapports dont les conclusions seront arrêtées, en séances de commissions ou de sous-commissions, pour être soumises à la Conférence, en séance plénière.

Le Bureau pourra compléter les commissions ou sous-commissions composées à l'avance, par l'adjonction de nouveaux membres.

B. PROGRAMME DE LA CONFÉRENCE

I. **Les conditions actuelles d'immatriculation dans les universités françaises et suisses :** a) *en vue des études ;* b) *en vue des grades.*

Rapport présenté par un délégué suisse.

II. **L'année universitaire et ses divisions ; régime des inscriptions et des programmes semestriels.**

Commission unique. Un rapporteur français ; un rapporteur suisse.

III. **Les plans d'études et leur unification (*normalisation ou cycles d'études*).**

Commission pouvant se subdiviser en sous-commissions, avec trois rapporteurs par pays : un pour les Sciences, un pour les Lettres, un pour le Droit.

IV. **Unité ou fragmentation des examens et, en particulier, licences par certificats.**

Commission pouvant se subdiviser en sous-commissions, avec trois rapporteurs par pays : un pour les Sciences, un pour les Lettres, un pour le Droit.

V. **Equivalence des études, des examens partiels et des diplômes.**

Commission pouvant se subdiviser en sous-commissions, avec trois rapporteurs par pays : un pour les Sciences, un pour les Lettres, un pour le Droit.

VI. **Echange de professeurs.**

Commission unique. Un rapporteur français ; un rapporteur suisse.

VII. **Organisation internationale d'offices d'informations universitaires ; relations entre les bibliothèques.**

Commission unique. Un rapporteur français ; un rapporteur suisse.

VIII. **L'université et l'enseignement primaire.**

Commission unique. Un rapporteur français ; un rapporteur suisse.

Genève, le 2 avril 1919.

RAOUL GAUTIER,

Recteur de l'Université de Genève.

Des délégués, désignés à l'avance dans chaque pays pour étudier les questions spéciales inscrites au programme de la Conférence, prépareront des documents et des notes en vue des rapports dont les conclusions seront arrêtées, en séances de commissions ou de sous-commissions, pour être soumises à la Conférence, en séance plénière.

Le Bureau pourra compléter les commissions ou sous-commissions composées à l'avance, par l'adjonction de nouveaux membres.

B. PROGRAMME DE LA CONFÉRENCE

I. **Les conditions actuelles d'immatriculation dans les universités françaises et suisses :** a) *en vue des études ;* b) *en vue des grades.*

Rapport présenté par un délégué suisse.

II. **L'année universitaire et ses divisions ; régime des inscriptions et des programmes semestriels.**

Commission unique. Un rapporteur français ; un rapporteur suisse.

III. **Les plans d'études et leur unification** (*normalisation ou cycles d'études*).

Commission pouvant se subdiviser en sous-commissions, avec trois rapporteurs par pays : un pour les Sciences, un pour les Lettres, un pour le Droit.

IV. **Unité ou fragmentation des examens et, en particulier, licences par certificats.**

Commission pouvant se subdiviser en sous-commissions, avec trois rapporteurs par pays : un pour les Sciences, un pour les Lettres, un pour le Droit.

V. **Equivalence des études, des examens partiels et des diplômes.**

Commission pouvant se subdiviser en sous-commissions, avec trois rapporteurs par pays : un pour les Sciences, un pour les Lettres, un pour le Droit.

VI. **Echange de professeurs.**

Commission unique. Un rapporteur français ; un rapporteur suisse.

VII. **Organisation internationale d'offices d'informations universitaires ; relations entre les bibliothèques.**

Commission unique. Un rapporteur français ; un rapporteur suisse.

VIII. **L'université et l'enseignement primaire.**

Commission unique. Un rapporteur français ; un rapporteur suisse.

Genève, le 2 avril 1919.

RAOUL GAUTIER,

Recteur de l'Université de Genève.

du Directeur de l'Enseignement supérieur
français.

Affaires courantes.

La Faculté a versé jusqu'ici 300 fr.
par an à M^{me} V^{ve} Monnier. Le Doyen propose
de continuer ces versements. — Adopté.

À ce sujet le Doyen rappelle que les étran-
gers dispensés des examens de licences paient
le droit d'inscription, — ce qui sert à alimenter
la caisse.

La caisse du Sénat est vide. Il y aurait
lieu de trouver la contribution de 300 fr.
payée jusqu'ici par le Sénat, en faisant cir-
culer une liste de souscription parmi les
professeurs. — Adopté.

Examens: Session d'avril 1919.

Trois licences es sciences physiques &
chimiques: M^{lle} Couchet, Renée
M. Moessinger, Ch^e
M. Macry, Christophe

Doctorat — examens partiels:
M. Schoellhorn, Kurt — Chimie (oral)
M. Chang, Nai-Yen } minéralogie.
M. Müller, Jacques }

Thèses de doctorat:
Rapport de M. Phil. Guge sur une thèse de chimie
de M. Philippe Naville. — Adopté.

Equivalences:
M. Phil. Guge mentionne trois cas:
Deux Roumains, MM. Schwarz & Agatstein,
licenciés en chimie technique, et un Norvégien, M.
Nielsen.

Pour les Roumains — renseignements pris, M. Phil.
Guge propose de leur demander des examens complé-
mentaires sur une seule branche au lieu de deux
(indépendamment de la chimie, de la physique et de la
minéralogie, qui font partie du doctorat) — mais moyen-
nant les travaux de laboratoire prévus.

Le Norvégien, M. Nielsen, de Trondhiem, a fait
des études à Zurich.

Tous trois semblant bien préparés, la commission
propose d'exiger des 3 candidats une seule branche. —
Adopté.

Cas d'un candidat Zurichois, H. Thomann.

M. Thomann obtient une dispense partielle des examens du Diplôme d'ingénieur chimiste.

M. Guye était disposé à accepter sa thèse faite à Zurich, moyennant attestation du professeur sur son authenticité. Mais l'université de Zurich refusant toute réciprocité, il n'y a pas lieu d'accorder cette facilité.

L'université de Bâle n'accorde aucune équivalence pour le doctorat.

Demande de M. Arnold Zimmermann, 2^e assistant en zoologie, d'obtenir le certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences d'après l'ancien règlement: — il a déjà fait les examens de zoologie, de botanique, et de géologie — et la leçon d'essai. — M. Guyenot lui imposera un travail écrit à faire en 2 mois. — adopté.

Bourse Plandamour-Privost

Il n'y a pas eu de travail présenté — le prix peut donc être transformé en une subvention de voyage scientifique.

M. André Chaix, Dr. ès Sc^s, a présenté une

requête dans ce sens pour continuer les études de géophysique commencées dans le Parc national. — M. E. Chaix explique de quoi il s'agit.

Pour étudier cette demande, la Faculté nomme une commission composée du Doyen et de MM. Collet et Duparc.

Dies academicus, 5 juin.

A 3 h. aura lieu l'installation officielle de l'herbier Botssier à l'Institut de botanique en présence de la famille Barbey-Botssier, du Bureau du Sénat et de la Faculté des Sc^s.

La Faculté, vu les circonstances, ne peut rien organiser cette année pour les étudiants, ni pour les jurés. Comme il y aura un souper commun en l'honneur de quelq^s collègues américains, la Faculté renvoie son dîner à la fin de juin ou à la fin du semestre; — et M. Duparc espère que les autorités de Savoie permettront que cela ait lieu chez lui à Bossey.

Programme du semestre d'hiver 1919-20

Le Doyen signale les changements.

M. R^e Gautier demande à se faire éventuel-
lement remplacer pour une partie de la météoro-
logie & Climatologie.

Le projet de programme est adopté.

Propositions individuelles.

M. Duparc propose de surseoir à l'affichage
des examens de doctorat ès Sc^s jusqu'à ce
qu'en ait reçu les instructions y relatives.

M. Phil. Guze signale que l'Ecole polytechnique
donne à ceux qui n'ont pas terminé toutes leurs
études de chimie un certificat où sont mentionnés
tous les cours suivis, les travaux pratiques & les
bulletins d'examens. — Chez nous on délivre les
Certificats d'extratitulation, mais sans mention
des travaux de laboratoire & sans le sceau de
l'Etat. — C'est une question à étudier.

Séance levée à 3^h 1/4.

E. Chaix

Faculté des Sciences — Séance du Vendr. 13 VI 1919. — à 2^h 1/2.

Ordre du jour :

1. Affaires courantes.
2. Bourse Plantamour-Prevost
3. Chaire d'Ecologie & de géographie botanique
4. Enseignem^t de la philosophie des Sciences.

Présents : — MM. Fehr, Degen — et MM. André, — Ed^e Cla-
parède, — Duparc, — R. Gautier, — Ch^s Eugène &
Philippe Guze, — Guyénot, — Amé Pictet, — Wenger,
— et E. Chaix.

Procès verbal lu & adopté.

ORDRE DU JOUR :

1. Affaires courantes
2. Bourse Plantamour-Prevost
3. Chaire d'Ecologie et de Géographie bota-
nique
4. Enseignement de la philosophie des sciences

Affaires courantes

Les examens commenceront le vendredi 4 VII —

Il faudrait que les cours pussent finir le mercredi 2.

Nouvelles taxes de laboratoires. — Pour les laboratoires de protistologie (M. André) et d'anthropologie (M. Eug. Pittet) les taxes n'ont pas encore été fixées ; pour celui de psychologie, M. Ed. Claparède demande un changement. — Après échange de vues la Faculté s'en remet à son Bureau, mais propose pour le semestre d'été actuel 42 fr. pr. les laboratoires et 21 fr. pour les travaux pratiques — tandis que ces taxes pourraient être élevées pr. le semestre d'hiver, à 60 fr. et 30 fr.

Reimpression du programme détaillé de la licence ès Sc^s. — MM. les professeurs sont priés d'envoyer au Doyen leurs propositions de modifications.

Bourse Plantamour-Prévost.

M. le Doyen lit le rapport de la Commission — qui est composée de lui-même et de MM. Collet et Duparc. — La commission propose d'attribuer le montant du prix à M. André Chaix, Dr. ès Sc^s, comme bourse de voyage d'études dans le Parc national suisse, à répartir sur les années 1919 et 1920. — Adopté.

Thèses.

M^r Ame Pichet donne lecture de ses rapports

relatifs à 3 thèses de chimie : de M^{me} Vécéla Nicolaeva, de M. Karl Waelle et de M. Nai-yen Chang. — Il conclut à leur acceptation. — Adopté.

Chaire de philosophie des sciences.

M. le Doyen fait l'historique de cette chaire, dont le dernier titulaire était le profess^r Flournoy.

Actuellement la Faculté des Lettres veut créer une chaire de Logique et philosophie générale — mais la Faculté des sciences voudrait une chaire de Philosophie des sciences confiée à un homme de sciences.

M. Ed. Claparède propose de créer une chaire de Philosophie des sciences sans titulaire fixe, mais dont l'enseignement serait donné sous la forme de séries de conférences par les professeurs des diverses sciences, chacun sur sa spécialité — car il est difficile qu'un seul homme soit au courant de toutes les sciences. — Cette proposition rencontre une approbation générale. — La Faculté de Droit prévoit dans son budget une somme pour des séries de conférences — ce serait un système à étendre et développer.

Il y a 3 tendances en présence : celle de la Faculté des Lettres, qui veut une chaire de Logique

et Morale, — celle de la Faculté de Droit, qui veut
avoir Logique et Méthodologie, et celle de la
Faculté des Sciences, qui désire une chaire de
Philosophie des Sciences.

Décidé que la Faculté des Sc.^s défendra son
petit de vue à la séance du Sénat de lundi 6.

Chaire d'Ecologie et de Géographie botanique.

Cet enseignem^t était donné autrefois ^(à titre privé) par
le prof Chodat — mais il a dû y renoncer
faute de temps. — En mars 1910 la Faculté a
émis un vœu favorable à la création de cette
chaire, et on la destinait à M. John Briquet,
qui est d'une compétence indiscutable. — Puis
il n'en a plus été question.

Aujourd'hui il faudrait confirmer les
anciens préavis favorables de la Faculté re-
latifs à la création de cette chaire extraordinaire.
Adopté à l'unanimité.

Demande de M. de ne faire
qu'un seul examen de Chimie inorganique et organique
pour l'obtention simultanée des Diplômes
d'Ingénieur chimiste et de Pharmacien (cantonal).

Le règlement du Diplôme de Pharmacien exigeant
que les examens de chimie, de physique et de botanique
se fassent en une fois, le candidat devra passer
d'abord ses examens de Pharmacien, — ensuite,
pour l'autre diplôme, on tiendra compte de ses
résultats en chimie inorganique et organique.

Séance levée à 3^h $\frac{1}{4}$

Chair

Faculté des Sciences. Séance du lundi 14 VII¹⁹¹⁰ à 11^h.

ORDRE DU JOUR :

1. Examens

2. Chaire de Chimie organique spéciale dési-
gnation du délégué de la faculté à la
commission de préavis

3. Affaires courantes.

Présents: M. Fehr, Doyen — MM. Gauthier, Chex
Chodat, Pictet, Briet, Guyénot, Ch. E. Guyé, Bellot

Examens. Le Doyen rapporte sur les résultats des
Examens de Licence, de Diplôme de Chimiste, du Certificat
d'aptitude à l'enseignement secondaire et du Doctorat.

Résultat des Examens de Juillet 1919.

Licences ^{sc. math.} Suprar^a; Angl. ch. sc. math.

sc. phys. chem.

Georg. def.

Rittmann. def.

Schuler. Paul

Vernier Henry

sc. phys. nat.

Henri. G.

Cert. d'apl

(Zoologie)

Jommernann. Ann.

Drehsat.

Examens partiels.

Aminia

math. oral. admis. écrit. unuff.

me

Couchet

Phys. v. —

Mabre

minéralogie oral & écrit.

Zoologie oral

Muller

Chimie unuff.

Pictet

Phys.

Reverdin.

Bot. oral & écrit.

Narele

Bot.

Nazas

Botanique

minéralogie

Rabnooth

Zoologie

Romathé

Bot.

Bojalian

Zoologie

Rittmann

minéral. oral & écrit.

Thèse de doctorat. Le Rapport de M. Chodat sur la
thèse de M. L. Reverdin, "Etude phytobanctologique
expérimentale et descriptive dans les eaux du lac de
Jérenne", est adopté.

Chaire de Chimie organique spéciale: M. Pictet est
désigné comme élu de la Faculté à la Commission
de Gravis.

Mandats de M. Leubner. ^{La Faculté donne un mandat}
^{favorable au renouvellement} Le mandat de M. Leubner

comme ~~et assistant au laboratoire de Botanique~~
~~renouvelé~~ ~~assistant comme~~ Professeur extraordinaire de
une proposition faite dans ce sens au département.
^{Pharmacopée}

Travail de M. Zimmermann pour le certificat d'aptitude
à l'enseignement secondaire. Le Rapport de M. Guyénot
est adopté.

A ce sujet M. Chodat signale que les conditions
dans lesquelles la leçon de M. Zimmermann a été
faite au Collège n'étaient pas satisfaisantes. Il a la
pu assister à cette leçon, n'ayant été convoqué que
la veille. Il fait remarquer que si la leçon doit
s'effectuer au Collège le jugement de la Faculté est
exclusif et il est inadmissible que nos candidats
soient mis sous la coupe de maîtres secondaires
souvent peu compétents. M. Chodat demande qu'on
en revienne à l'ancien système.

Le Doyen donne l'assurance que cette leçon ne saurait porter préjudice à M. Zimmermann dans le jugement de Faculté.

Affaires courantes

Privat-Doct. Deux demandes sont acceptées, à savoir celle de M. Revillon, cours sur la Paléontologie des Vertébrés.

celle de M. Marc Brauer, cours sur les Hydrates de carbone.

Réimpression détaillée du programme de Licence
Des modifications ont été apportées par MM. Clair, Guyard & Collet. Elles sont adoptées. Tout ce qui a trait au règlement de la Licence ne sera pas réimprimé, car cela existe déjà dans le Règlement de l'Université.

Demande d'équivalence M. Schwaiber de Württemberg a fait la Vordiplome de l'Ecole polytechnique fédérale. Il désire se présenter au Doctorat avec la Chimie comme branche principale. Il sera très pitié des examens déjà subis, mais n'aura pas le droit de porter la titre de licencié.

Propositions. M. Collet demande qu'on installe, si possible, le chauffage central pour l'hiver prochain dans la Laboratoire de Géologie. Toutes les salles

devant être occupées, il sera difficile d'avoir des feux partout. M. Clair appuie la demande de M. Collet. Une demande sera adressée au Département.

M. Collet fait, de plus, remarquer que l'installation de la salle 30 est défectueuse. Il est impossible d'y fixer de grandes plaques, l'éclairage y est défectueux, l'estrade mal construite. M. Chodat demande qu'on y place un épiscopope, instrument indispensable pour l'enseignement des Sciences Naturelles. Le Département sera prié de bien vouloir tenir compte de ces demandes.

Séance levée à 11 h. 50

Le Secrétaire
Léon Collet

Séance du samedi 25 X à 2^h 1/4.

- Ordre du jour :
1. Examens
 2. Demandes d'immatriculation
 3. Demandes d'équivalence
 4. Affaires courantes.

Présents. M. Fehr, Degen et MM. Briner, Cailler, Chidloff, Claparède, Guye, Pittard, Clair. — Excusés MM. R. Gautier & Collet.

Divers

Les aménagements demandés pour la salle 30 sont terminés.

M. Kaufmann est nommé par vocation professeur extraordinaire de Chimie organique spéciale.

Examens

M. le Doyen présente les tableaux.

Ont ~~terminé~~ obtenu la licence les étudiants suivants: M. D'Espine, M. Brand, M. Gaulis, M. de Rothen, ^{M^{lles}} Wayas et Karoutchian. — en outre deux candidats pharmaciens ont réussi: Zévitch le I^{er} ex., et Stavitch le II^e.

Cas Katouric' — le candidat était autorisé à refaire l'examen de Chimie et a échoué. Etant données les conditions dans lesquelles se trouve M. Katouric', M. Pictet est autorisé à l'interroger sans appareil, au commencement de décembre, devant un jury pharmacien.

Cas Schenkel. A étudié à Berne puis à Genève et se prépare pour le doctorat en Chimie. Il est autorisé à passer l'examen écrit de zoologie en janvier, avant de refaire les examens en avril.

Demandes d'immatriculation

M. Beck, de St. Gall, env. 30 ans; a terminé l'Académie commerciale de St. Gall; a suivi des cours de sciences naturelles à Zurich; ~~est~~ puis a été quelques années assistant au Musée d'hist. naturelle de St. Gall; a été chargé de l'enseignement des sciences naturelles à l'Ecole normale d'Appenzoll; a publié divers travaux scientifiques, dont la liste est présentée. Grâce à tous ces compléments à ses études premières, il semble être supérieur aux porteurs de maturité. — Décidé de lui accorder l'immatriculation; mais M. Guye demande que ce cas ne crée pas un "précédent".

Demandes d'équivalence

M. Galeano, ingénieur à Turin, désire un doctorat quelconque sans examens ni travaux. — charmant!

M. Hammershaimb, ancien élève de l'Ecole polytechnique de Zurich, avec diplôme d'ingénieur ^{mécanicien} ~~chimiste~~ — désire faire son doctorat, avec la physique comme branche principale. Décidé de lui accorder 2 années pr. sa thèse en limitant son examen à des chapitres désignés de physique. Quant aux branches secondaires, M. le Doyen consultera les

D'accord.
V. leltre.
Hammann
P. F.

Professeurs que cela concerne. — Jusqu'ici les
Diplômés en Chimie sont dispensés de l'examen
de Chimie, parce qu'ils l'ont étudiée à fond à
Zürich et ont subi 2 examens sur cette branche.

M^{lle} Cyⁿberg, ancienne étudiante de
Genève en 1913 et 14 où elle avait passé l'exam.
de physique & de zoologie, a étudié à Cracovie,
botanique, zoologie, géologie, mathématiques, chimie
agricole, et fait des examens sur plusieurs de ces
branches; elle a des certificats de 6 années d'études.
Elle désire continuer ici & faire sa thèse en bota-
nique, sans baccalauréat ni licence. — Il est
décidé de tenir compte de ses études ^{et de ses examens} de Cracovie
comme équivalentes à la licence et de l'admettre
au doctorat, avec botanique comme branche prin-
cipale, et maintenant examen complet sur les
accessoires: chimie organique d'une part &
géologie ou zoologie.

M. Thomis — Grec, ayant étudié à l'un-
iversité de Rome: chimie, physique, mathéma-
tiques, zoologie, minéralogie — plus: travaux pra-
tiques en physique & laboratoire en chimie &
minéralogie; il a subi des examens en chimie,
mathématiques, minéralogie, physiques & analyse —

dont il a des certificats. Notre règle, en ce qui con-
cerne les équivalences ~~sur la base des certificats~~ permet
~~de~~ de dispenser les candidats du I^{er} examen & de
la moitié du second. — Donc M. Thomis n'aura pas
de I^{er} examen; ds. le II^e il sera dispensé de la physique,
de la chimie et de la minéralogie; dans le III^e, pas
de dispenses.

M. Pierre de Ribaucourt, Français. Il n'a pas
de baccalauréat, mais un certificat PCN; il a été
immatriculé à la Faculté des Sc^s de Paris. Il désire
prendre à Genève son diplôme d'ingén. chimiste. —
M. Guye fait remarquer que le programme PCN
est infér. au notre pour la physique; mais on peut
boerner l'examen à la partie théorique. — Décidé
d'accorder pr. le I^{er} examen la dispense des exam^s
de botanique et de zoologie, & de réduire ds. le II^e
examen l'épreuve de physique à la partie théorique.

M. Rieder, de Lausanne, et

M. Pilloux, desirant prendre le diplôme
d'ingénieur-chimiste. La Faculté approuve la
proposition de la commission de s'en remettre à la
décision du Doyen d'accord avec les professeurs que
cela concerne, & qui sont absents.

Certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire

M. Dupraz. — M. le professeur Cailler lui donnera un sujet de dissertation à traiter dans 2 mois.

Thèses

M. Pictet lit ses rapports sur 2 thèses de Chimie

M. Henry J. Götzel — rapport très favorable.

M. K. Érémián — thèse suffisante.

Les rapports de M. Pictet sont adoptés.

Diverses communications:

Le Doyen prie les professeurs de compléter la liste des jurés éventuels.

Modifications proposées au Livret d'admission.
Mention de la finance à la fin — adoptée. Quant à la mention proposée des semestres de laboratoires, le Doyen la soumettra aux directeurs de laboratoires.

M. Reich, assistant de chimie, est mort. —
Le Doyen a écrit à la famille.

Pas de Propositions individuelles.

Séance levée à 3^h 20.

Emile Chaux

Séance du Samedi 22 XI. 1919. à 2^h 1/4.

Ordre du jour:

1. Affaires courantes.
2. Immatriculations.
3. Equivalences.
4. Programme des cours du semestre d'été.
5. Doctorat honoris causa.
6. Bourde Plantamour-Pedrosk — rapports.

Présents: M. Fehr, Doyen, et MM. R. Gautier, André, Berner, Chabat, Phil. Guye, Linder et Chaux. — Excusés: Collet et Pittard.

Affaires courantes:

Cas Hammershaimb, diplômé de l'école polytechnique fédérale (ingenieur-mécanicien). Les professeurs de chimie et de minéralogie sont d'accord pour le libérer des branches secondaires aux examens du doctorat en Sc^s physiques (branche principale: physique).

M. le Doyen expose le nouveau programme de travail relatif aux examens de licence en sciences.

Equivalences.

Arnold Rothen, licencié en Sc^s phys^q et chim^q, prépare sa thèse en physique; a obtenu plus de 4

en chimie inorganique & organique; demande que son examen porte sur des chapitres choisis de chimie théorique. Cette demande est conforme au règlement — elle sera soumise au professeur que cela concerne.

M^{lle} Schlesinger a obtenu le certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire, avec zoologie comme branche principale; prépare son doctorat, avec chimie comme branche principale et physique & zoologie comme branches accessoires; mais demande d'être dispensée de l'examen de zoologie. — Accordé.

Examens de doctorat. — Les épreuves partielles de M^{les} Schlesinger et Couchet & de MM. Moessinger, Müller, Smoloka, Rimathe et Dupraz sont déclarées admises.

Equivalences

M. Reilly, Anglais, Dr ès Sci de Dublin, a obtenu un congé pr. faire une thèse de doctorat ès Sci. au laboratoire de M. Pictet. Il a déjà publié une 30^{aine} de travaux, dont il a déposé la liste. MM. Pictet, Duparc et

Phil. Gue sont d'accord pr. le dispenser des examens; mais M. Chodat propose, comme plus convenable pr. le candidat lui-même et vis à vis du public, qu'on adopte pour les cas semblables une soutenance de thèse ou plutôt une "épreuve limitée au sujet de la thèse". — Les professeurs présents sont d'accord en principe, et la question sera soumise aux professeurs de chimie.

G. Lorenzini, Italien, anc^m étudiant de Pavie, diplômé en chimie industrielle, & E. Maracini, sorti également de l'univ^{ité} de Pavie, avec diplômes de pharmacien et de chimiste industriel — Désirent faire leur doctorat, mais avec dispense des exam^{ens} de licence. — Il est décidé de les en dispenser, mais de leur faire passer l'examen complet de doctorat, après qu'ils auront satisfait à toutes les conditions de laboratoires.

NB. Dans tels cas de dispense des exam^{ens} de licence, les candidats ont à payer les droits de licence mais pas toutes les scolaires.

Immatriculations

Question de principe: Les auditeurs pouvaient anciennement passer leur baccalauréat pour être immatriculés.

immatriculés ; à présent ils sont admettent à faire, dans les écoles secondaires, une maturité complète ou les examens complémentaires jugés nécessaires.

Programme des cours du semestre d'été.

Rien à signaler à propos des cours des professeurs.

Quelques remarques à propos des privat-docents:

Paul Chaskélis, Dr. en chimie, annonce un cours sur l'histoire philosophique des progrès de la physique et de l'astronomie. On se demande s'il s'agit bien d'un cours vraiment scientifique. — Le règlement ne limite pas la latitude de choix des sujets, et la loi ne précise même pas la Faculté dans laquelle les docteurs de l'Université peuvent annoncer un cours. Il est proposé d'étudier mieux cette question à l'occasion de la révision du règlement intérieur.

M. Phil. Guye se plaint que l'amphithéâtre de Chimie spéciale soit constamment occupé par des cours, qui gênent la préparation des expériences.

M. Wenger, professeur extraordinaire, annonce 2 hs. de travaux pratiques d'analyse métallurgique,

et demande qu'on fixe une finance pour ces travaux pratiques. D'après le règlement, seul le titulaire d'un laboratoire peut prélever une finance pour travaux pratiques ; le professeur extraordinaire doit s'entendre avec le prof. ordinaire et annoncer ^{les travaux pratiques} sous son nom ~~seul~~ de l'ordinaire.

M. Sabot est dans le même cas pour travaux pratiques en métallographie.

Le programme est adopté.

Doctorat honoris causa.

M. Fritz Sarasin, de Bâle, fête ses 60 ans le 3. XII. A cette occasion l'université de Bâle organise une manifestation en son honneur, et l'un de ses collègues a suggéré l'idée que l'Univ.^{de} de Genève, où il a travaillé en 1879, lui confère le titre de Dr honoris causa. M. R. Gaudier présente un rapport favorable : M. Fritz Sarasin est connu universellement par les voyages remarquables et célèbres et des autres régions et pour des études anthropologiques importantes sur les populations primitives de l'Archipel Malais, de Ceylan, de la Nouvelle-Calédonie, etc.

M. Chodat est d'avis que l'Univ.^{de} de Genève ne

confère ce titre que si elle a été seule sollicitée dans ce sens. — Le Doyen ou le professeur Eug. Pittard sera chargé de porter le titre à Bâle. — Adopté.

Thèses.

Thèse de G. R. Manavian — rapport favorable du professeur Thib. Guye, qui propose l'acceptation, cette thèse constituant une contribution de valeur à la chimie théorique.

Thèse de Karl Schœllhorn, sur le nectar des fleurs — considérée comme bonne par le professeur Chodat. — Acceptée.

Thèse de J. Müller, considérée par M. Chodat comme suffisante. — Acceptée.

Thèse de M^{me} Zozian, considérée comme suffisante par le professeur André. — Acceptée.

Cas d'un candidat pharmacien, qui présente une thèse de bactériologie qui touche à la chimie, à la zoologie et à la botanique. A-t-il le choix de la branche principale? M. Smoloka l'a fait. — Suivant la nature du sujet, la thèse peut être attribuée

au doctorat en sc^s physiques (branche principale: chimie) ou au doctorat en sc^s naturelles (branche principale: botanique ou zoologie).

Bourse Plantamour-Pévoz.

Rapport de M^{lle} Jauch pour les études sur les micro-organismes de l'humus de montagne. Le rapport est approuvé d'une manière très favorable par M. Chodat.

Bourse allouée à M. André Chaix. M. Chaix adresse un rapport sur la 1^{re} série de ses travaux de géographie physique au Parc national d'Engadine.

Pas de propositions individuelles.

Séance levée à 3^h 1/2.

Chaix.

1920

Séance du Lundi 19 Janvier à 2 1/4 h.

Présents: M. Félix Doyen, Chodat, Duparc, Pictet, Guyeront, Briner, Collet, Gautier, Chais
1. Affaires courantes Assés: M. P. & G. G.

Le Doyen annonce qu'il n'y a pas de candidats cette année
pour les Prix Dany, Plantaveau - Pérost & Gang. Sur sa
proposition le Prix Plantaveau - Pérost est transformé en une
bourse de fr. 1000, pour 1920, avec délai d'inscription le 15 Avril.

Le Prix Dany est maintenant de fr. 1000, on capitalisera
les intérêts au-dessus de fr. 1000.

M. Chodat propose de consacrer une partie des intérêts du

Prix Dany ~~à l'entretien~~ pour la publication de thèses de valeur.
Le Doyen estime qu'on ne peut pas toucher au revenu du
Prix Dany pour la publication de thèses.

M. Chodat prie le Doyen de bien vouloir mettre à l'ordre du jour
d'une prochaine séance la question suivante:

Est-il opportuniste d'autoriser les candidats au Doctorat
à ne publier qu'un extrait de leur thèse.

Examens

Mlle Grouitch a réussi la Géologie. Doctorat en Sciences nat.

M. Inglin a réussi l'Astronomie. " en Mathématiques

M. Schenkel n'ayant obtenu que la note 2 pour son examen
écrit de Zoologie pour la licence, devra se présenter à nouveau.

M. Cailler indique que le travail écrit de M. Inglin
pour le Certificat d' Aptitude portera sur:

Etudes sur quelques développements en Série

Thèses

La thèse de M. Serpet : "Contribution à l'étude des réactions
de l'hydruure de calcium", est considérée par M. Pictet comme
une bonne thèse — acceptée

La thèse de Mlle Caudet : "Contribution à la connaissance de
l'acétylure des composés éthyléniques", est considérée
comme satisfaisante par M. Pictet — acceptée

La thèse de M. Smolaka est acceptée après un rapport
de M. Chodat qui lui décerne la qualification de bon.

La thèse de M. Lagotale: "Etude géologique de la région de la Dôle", est adoptée après rapport de M. Collet.
La thèse de M^{lle} Bad: "Flocculation par les électrolytes", faite dans le laboratoire du Professeur Dutot en Suisse, est adoptée après lecture d'un rapport de M. Ph. A. Guye & de M. Dutot.

Equivalences

M^{re} Eisenfarb est dispensée des examens suivants pour la délivrance d'Ingénieur Chimiste:

1. Dispense de l'examen I
2. Dispense des preuves de Chimie inorganique & organique ainsi que de la minéralogie de l'examen II
3. Aucune dispense de preuves de l'examen III, obligation de faire des laboratoires de Chimie analytique & de Chimie technique, au moins deux semestres entiers pour chacun d'eux.
4. Aucune dispense pour l'examen IV
5. Dispense de faire les cours & exercices pratiques déjà donnés à Varsovie.

M^{lle} Liebreich, ayant quitté la Suisse en 1914 pour venir en France, demande de pouvoir faire la thèse de zoologie à Varsovie. La présente a été lue à l'université.

Sur la proposition de MM. Guye & Sefarac il sera répondu que cette thèse ne peut être présentée qu'après un stage

de 1 semestre au laboratoire de zoologie de notre université.

M. Druz, licencié de Neuchâtel, actuellement à Paris, a présenté une thèse sur "la Théorie des Assurances", pour le Doctorat en Mathématiques. Sur le rapport de M. Caillaud, qui estime que le candidat devrait au moins passer un semestre à Genève s'étant donné que le sujet de la thèse sort un peu du cadre de notre Faculté, il est décidé d'écarter cette demande.

Assurances

Il est décidé de doubler la valeur du matériel, appareils, collections & bibliothèques, des laboratoires pour l'Assurance contre l'Incendie.

2. Conditions d'admission au Doctorat en Sciences Physiques; Branche principale: Chimie

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Sefarac, Chodat & Pictet, le texte suivant est adopté ~~par~~ ~~le~~ ~~présenté~~ par M. Ph. A. Guye:

"La préparation pratique pour la Chimie comprend au moins: 2 semestres de laboratoire de Chimie analytique, 1 semestre de laboratoire de Chimie inorganique & organique, 1 semestre de laboratoire de Chimie technique."

Traitement des Chefs de Travaux

M. Duparc fait remarquer que d'après une comparaison par le département, il résulte que les Assistant-Chefs de Travaux sont moins payés que les garçons de laboratoire. M. Duparc insiste sur ce que cette situation est d'anormal et d'immoral.

M. Chodat profite de constater que la nouvelle échelle des traitements des professeurs donne la prime à ceux qui font le moins pour l'Université.

La question du traitement des Chefs de Travaux sera portée à l'ordre du jour de la prochaine séance.

3. Prémis de la Faculté sur les résolutions de la Conférence interuniversitaire Franco-Suisse, section des Sciences

Renvoyé à la prochaine séance

4. Révision du Règlement. Art 29 Droits de graduation

La proposition du Doyen d'élever les droits de graduation de 50% est acceptée.

Finances de laboratoires

La question de l'opportunité d'une élévation des finances de laboratoire est renvoyée à une commission au Directeur des laboratoires.

Séance levée à 4h $\frac{1}{4}$ *Ant. Jollet*

Séance des Directeurs de Laboratoires du 1928 Lundi 26 Janvier à 2h $\frac{1}{4}$

Ordre du Jour

1. Situation des Chefs de Travaux
2. Crédits de laboratoires

Présents: MM. Fern. Doyen de la Faculté, Duparc, Ph. A. Guye, Ch. E. Guye, A. Pictet, Guyénot, Collet, André, Pittard.

1. Situation des Chefs de Travaux

Après une intéressante discussion il est décidé à l'unanimité de présenter au département la proposition suivante:

"Les chefs de travaux, qui n'ont pas de cumul universitaire, sont assimilés, pour le traitement et les augmentations, aux fonctionnaires de la Classe III (5700 fr. - 7200 fr.)."

Il est décidé de plus, de faire remarquer au département que, d'après les nouvelles normes, certains Chefs de Travaux touchent cette année un traitement inférieur à celui de l'année passée, ce qui est inadmissible.

Après avoir discuté de la situation des Chefs de Travaux on aborde la question du traitement des:

Assistants

Après discussion, il est décidé de présenter au département la proposition suivante:

Le traitement des Assistants est fixé comme suit:

1^{er} Assistant fr. 3600 par an
Assistant fr. 2400 par an

Un usage de l'Ecole de Chimie.

M. Duparc fait remarquer que les locaux de l'Ecole de Chimie sont plus mal payés que des locaux de laboratoire. Il a de grosses responsabilités.

Le Doyen prie les professeurs de l'Ecole de Chimie d'adresser une requête au département.

2. Crédit de Laboratoire

Il est décidé de présenter au département la proposition suivante:

"Les crédits de laboratoires de l'Université sont
doublés à partir de 1920."

M. Guze fait remarquer que pour ce cas au crédit de laboratoire de Physique ne serait pas doublé: il faudrait demander un crédit spécial pour amplifier l'équipement de l'atelier de mécanique.

M. Pittard tient à faire remarquer qu'il a apporté au Laboratoire des Collections & une collection de

40 à 50000 francs, des membres de la Bibliothèque.

Révision des finances de Laboratoire

Cette question, sur la demande de M. Collet, sera votée et mise au jour d'une prochaine séance.

Révision du crédit de certains laboratoires

Sur la demande de M. Pittard, il est décidé d'attirer l'attention du département sur l'opportunité de la révision du crédit accordé à certains laboratoires.

Séance levée à 3 1/2 h.

Lucien Fallot

Séance du 11 Février 1920 à 2^h 1/4.

Présents: M. Fehr, Doyen MM. R. A. Guye, A. E. Guye, Chodat
Ridet, Gautier, Chaparède, Aubert, Collet. Excusés MM. Pittard, Chaux

1. Affaires courantes

Le Doyen se fait l'interprète de la Faculté pour féliciter M. Chodat de sa nomination à membre correspondant de l'Institut de France (Académie des Sciences). C'est un grand honneur pour notre Université / notre Faculté.

Le Doyen annonce que M. Pittard a été nommé membre de l'Académie des Sciences de Roumanie.

Examens

M. Mabut a passé la Chimie de Doctorat en Sciences physiques, note 5
M. Stavitch — " " " " note 4, 4

Vogelson a passé la Chimie de Doctorat en Sciences physiques, note 5, 8

Équivalences

Il est décidé, qu'à partir du semestre prochain, les élèves qui viennent de Technicum de Winterthur seront dispensés d'un semestre de laboratoire de Chimie analytique sur deux.

Candidats au Doctorat venant de Zurich.

La Faculté décide que les candidats ayant subi à l'U. S. Zurich les épreuves sur les branches complémentaires (§ 11 du Règl. de Zurich), obtiennent une dispense partielle de la licence: Faire les autres branches, et l'exclusion des 3 branches du doctorat et satisfaire aux conditions de la licence, tout en payant le Doyen demandera préalablement le chiffre obtenu à Zurich.

Chefs de Travaux

Après lecture du procès-verbal de la séance des Directeurs de Laboratoires du 26 Janvier, d'une requête de MM. Griner, Schindler, Sabat et Reinhard, la proposition des Directeurs de laboratoires, relative au traitement des Chefs de travaux, est ratifiée par la Faculté.

Assistants

La proposition des Directeurs de laboratoires est ratifiée avec la réserve que, suivant l'usage, les crédits accordés pour les Assistants puissent être doublés.

Conseil de l'Ecole de Chimie

Le Doyen donne lecture d'une lettre des Professeurs de Chimie demandant que le conseil de l'Ecole de Chimie Hemmerly soit placé placé sur le même pied, quant au traitement, que

les préparateurs de 1^{re} Classe. La Faculté approuvera
auprès du Département cette demande. J'espère
que la Commission de l'Ecole de Chimie soit placée dans
la 11^e Classe de traitement.

Crédits de laboratoires

La proposition des Directeurs de laboratoires est ratifiée.
A cette occasion le Doyen fait remarquer que le
Département désire réviser la table des finances de
laboratoires dans le sens d'une augmentation qui
devrait compenser dans une certaine mesure l'augmen-
tation des crédits de laboratoires.

Finances de laboratoires

M. Ph. A. Guye propose de normaliser les finances
de laboratoires. Il estime qu'on devrait toujours établir
les subdivisions suivantes: Laboratoire théorique, Laboratoire
pratique, exercices pratiques. Le $\frac{1}{6}$ des finances
de tous les étudiants devrait revenir à l'Etat.

M. Chodat estime qu'il faut faire une différence
entre les finances de laboratoires qui doivent être fournies
pour des examens professionnels & ceux qui sont fournis
uniquement par des étudiants au service. Il accepte
de donner le $\frac{1}{6}$ des finances à tous les étudiants au
Département.

Le Doyen concluant la discussion d'aujourd'hui

annonce un tour de préconsultation, en échange de mes
à bien recevoir entre MM. Ph. A. Guye, Chodat, Ch. E. Guye &
Callet puis la question est renvoyée pour étude & propositions
aux Directeurs de laboratoires.

Conférence interuniversitaire franco-suisse Séction des Sciences

M. Chodat rapporte pour la Botanique. Les études théoriques
pour la licence française & la licence suisse sont de même
valeur. Il existe en France un examen pratique que nous
n'avons pas en Suisse. Nous n'aurions donc qu'à ajouter à notre
programme un examen pratique pour les Français. Les
Suisse devraient également, en France, passer un examen
pratique. Dans ce principe nous n'obtiendrons aucune équivalence.
Le Doyen fait du rapport Guye & Caullery pour
la Zoologie. L'équivalence est possible en introduisant
des examens pratiques.

M. Chodat veut à faire remarquer que la question de l'accès
au Doctorat est réservée. Il estime de son devoir
d'attirer, d'ores & déjà, l'attention de la Faculté sur le
sérieux de cette question d'une manière générale.

M. Ph. A. Guye estime que l'on devrait exiger que les
Candidats Suisses au Doctorat français satisfassent
à nos conditions d'admission au Doctorat. Sans cela
il en résultera certainement une perte pour notre Université.

M. Chodat partage l'avis de M. Guye. Cette question mérite une sérieuse attention. Je résume comme suit la situation: organisons des examens pratiques pour les ingénieurs français de passage à Genève, admettons, comme par le passé, que les licenciés français ont accès à notre doctorat.
admissibles au doctorat d'Etat français
à l'exception des Thèses

Cette question introduite dans la précédente séance par M. Chodat fait l'objet d'une discussion à laquelle prennent part MM. Chodat, Collet, Pictet & Gautier. La proposition suivante du Doyen, qui résume les idées suisses, ^{sur examens} ~~est acceptée~~ par la Faculté dans une prochaine séance. La Faculté peut autoriser le candidat à limiter la publication à un extrait, qui ne pourra être inférieur à 2-3 feuilles, ou, si la thèse comprend des planches, à limiter le nombre des figures au strict nécessaire. Sans ce cas le manuscrit de la thèse et les planches devront être déposés^x

Le Doyen annonce au Conseil de Faculté pour le Jeudi 26 Février.
Séance levée à 4 heures

Le Doyen

x c'est la Bibliothèque publique et universitaire. Mention en sera faite par une note additionnelle d'information.

Séance du Vendredi 26 Février 1920

à 2 1/2 h. Salle du Sénat

Présents: MM. Fehr, Doyen, H. A. Guye, Ch. E. Guye, Pictet, Guyénot, Chodat, Chais, Collet, Gautier.

1. Affaires courantes

Examens

Monsieur André Naville a passé l'examen de Zoologie de doctorat en sciences naturelles. Oral 6, écrit 6.

M. A. Rabinovitch a passé la Botanique de doctorat en sciences naturelles, note 5.

M. H. A. Guye donnera un avis sur la demande de M. Smigielski, étudiant polonais qui désire, après avoir fait la guerre, terminer son Diplôme d'Ingénieur Chimiste d'après l'ancien programme.

Cours de Privat Docteur

M. Guyot est autorisé à faire un cours de Privat Docteur sur

la Biologie de plantes alpines

En suite d'une question posée par N. Collet au sujet des cours de Privat Docteurs, il est décidé de reprendre, lors d'une révision du Règlement, ^{l'examen} des articles ayant trait aux cours de Privat Docteur.

V. Taxes de Laboratoires

Le projet, ci-joint, des Directeurs de Laboratoire est approuvé. Il est décidé, en plus, de proposer au Département de toucher le $\frac{1}{6}$ des taxes de laboratoires de tous les étudiants.

Au cas où ce projet serait adopté par le Département, il faudrait alors réviser le Règlement ^{des laboratoires} de 1905, modifié en 1908. M. le Doyen fait remarquer que d'après ce Règlement le maximum que peut toucher un Professeur, avant participation de l'Etat de 50%, sur les taxes de laboratoires, est de fr. 6000. - Il se demande si cette somme doit être modifiée? Après un échange de vues, on adopte une proposition de M. Pictet de maintenir ce chiffre de 6000 fr., en tant que revenu net, j'en fais remarquer au Département ce déséquilibre.

resserment de la Faculté en égard aux augmentations
demandées pour les loyers des laboratoires.

Laboratoire d'Essais pour l'Industrie Horlogère
à l'Université de Neuchâtel

M. Gautier annonce que l'Université de Neuchâtel
organise un laboratoire d'Essais pour l'Industrie
Horlogère qui sera rattaché au Laboratoire de Physique.

M. Gautier a été invité à faire partie de la Commission.

M. Ch. E. Guye fait remarquer que si à Genève nous
voulons nous intéresser à des recherches utiles à l'Industrie,
il nous faut avant tout disposer de locaux suffisants.

M. Chabat profite de l'occasion pour demander que des
locaux soient donnés à la Faculté des Sciences, sous
forme d'un bâtiment auxiliaire. Or, il paraît qu'on
n'a rien fait pour la Faculté des Sciences.

M. Gautier a réclamé, comme Recteur,
des comptes de département. Il vaudrait que la Faculté, à son
tour, attire l'attention du département sur un état de
choses qui ne peut durer.

Après un échange de vues la Faculté prie M. Gautier
d'accepter de faire partie de la Commission du Laboratoire d'Essais
pour l'Industrie Horlogère à l'Université de Neuchâtel.

Séance levée à 3 1/2 h.

L. J. J. J.